

Fnasat-info

Chaque trimestre, l'actualité vue du réseau

L'édito du président

Dans notre dernière Lettre d'information, nous soulignions à quel point le recueil et l'analyse de données font défaut en ce qui concerne les situations vécues par les Gens du voyage. C'est un besoin central, indispensable pour la juste prise en considération des Gens du voyage dans tous les pans de l'action publique ; ils le sont tout autant pour déconstruire les représentations, renforcer les capacités d'agir et surtout améliorer la vie des Voyageurs.

Ainsi, en juillet 2021, l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a rendu public son travail sur la situation des Roms et des Gens du voyage dans six pays européens. Les réalités françaises y sont présentées sur la base d'une enquête auprès de plus de 1500 Gens du voyage séjournant sur des aires d'accueil. Si l'étude mériterait d'être approfondie et affinée, elle n'en reste pas moins la première à être réalisée à une telle échelle par une institution européenne. Nous ne pouvons que regretter qu'aucune initiative de ce type n'ait été prise par un organisme public français, ou même une association nationale de lutte contre le racisme ou les discriminations.

Plus encore, les travaux pilotés par la Fnasat-Gdv, en cours sur la localisation de l'offre publique et d'habitat ou sur les enjeux entourant la santé sont riches d'enseignements. Leurs résultats, déjà saisis par la Défenseure des droits lors d'un séminaire qu'elle a organisé en juillet dernier, ne sauraient être ignorés dans le volet Gens du voyage de la nouvelle Stratégie nationale pour l'inclusion des Roms, que le gouvernement doit remettre à la Commission européenne à la fin de cette année 2021.

Au-delà des points d'actualité et des focus sur l'activité de notre Fédération, vous trouverez présentés dans cette Lettre des actions du Centre Apaj et de l'Autre caravane, qui témoignent une fois encore de la richesse et de la diversité du réseau Fnasat. De même, trois nouvelles publications émanent des adhérents de la Fnasat : *Rencontres en caravane* (Solidarité Pyrénées), *Pour ne pas voyager au pays de l'oubli* (Voyageurs 72) et *Des caravanes aux pavillons* (Lupovino). Passionnants, porteurs de mémoire, ces livres le sont avant tout par la force du témoignage de populations trop souvent rendues invisibles et caricaturalement décriées.

Cette Fédération est la vôtre et cette Lettre aussi. Ainsi, nous serons ravis de vous y faire une place toujours plus grande. Il vous suffit de prendre l'attache de Nacéra Kacimi à la Fnasat, qui vous réservera le meilleur accueil.



LAURENT EL GHOZI,
PRÉSIDENT

■ Actus

Actualité

- Regard sur la presse, Bernard Pluchon, p. 2
- Séminaire de la Défenseure des droits, p. 4
- la Commission nationale consultative des Gens du voyage a présenté les principaux axes de travail, p. 4
- Une enveloppe de financement pour la domiciliation, p. 5

Veille législative

- Arrêté du 8 juin 2021, les aires permanentes d'accueil et des terrains familiaux locatifs, p. 6

■ La Fédération

- Le projet fédératif, les adhérents prennent la parole ! p. 7

Activités des pôles Fnasat

Pôle Habitat

- Activité du pôle Habitat, p. 8
- Étude localisation : l'offre publique en matière d'accueil et d'habitat, p. 10

Pôle Santé

- Activité du pôle Santé, p. 13

Pôle juridique

- Quelle assurance pour les voyageurs sur une aire d'accueil ? p. 15

Médiathèque Matéo Maximoff

- Programme des rencontres culturelles de la MMM septembre-décembre 2021, p. 16

Entretien

- « Mon école au fil des saisons », documentaire sur la scolarisation de l'association Gadjé Voyageurs 64, entretien avec Arnault GIMENEZ, directeur, p. 19

Focus :

- Le numérique pour tous ! Le Centre Apaj, p. 20
- L'autre Caravane, Handicap - une autre façon d'accueillir dans un lieu d'accueil enfants-parents. La papothèque, p. 20

Publications

- *Études tsiganes* n°70-71 La musique populaire rom en Europe, p. 22
- *Rencontres en caravanes - Conversations avec dix familles manouches*, Solidarité Pyrénées, p. 23
- *Pour ne pas voyager au pays de l'oubli*, Voyageurs 72, p. 23
- *Des caravanes aux pavillons*, Lupovino, p. 24
- *Comment améliorer l'accueil des gens du voyage dans les établissements de santé creusois ?*, Udaf 23, p. 24

■ Par ailleurs

Publications

- Enquête de la FRA auprès des Roms et des Gens du Voyage, p. 25
- « Gens du Voyage » : Lever des entraves aux droits, Défenseur des droits, p. 25
- *Géopolitique des tsiganes - Des façons d'être au monde, entre circulations et ancrages*, Adèle Sutre, p. 26

■ Agenda

- Formations, p. 27
- Agenda, p. 28

GENS DU VOYAGE

Regard sur la presse...



... à propos des Gens du voyage

■ L'actualité des derniers mois est marquée par la parution le 16 avril de cette année, aux Éditions du Commun, de l'indispensable livre du juriste William Acker : *Où sont les Gens du voyage ? Inventaire critique des aires d'accueil*.

Les « problématiques posées aux citoyen-ne-s itinérant-e-s » abordées dans l'émission Un coin quelque part sur la radio cause commune.fm avec les entretiens de Nara Ritz puis Laurent El Ghozi avec la question des « itinérant-e-s en habitat mobile = sans lieu à habiter ? » révèlent la présence de ce sujet de fond pour les dits Gens du voyage.

Plusieurs articles et reportages (une quinzaine) sont alors consacrés dans différents médias à cet ouvrage qui dresse un constat accablant de la situation de ces aires dites d'accueil.

L'annonce est diffusée en avant première par *la rotative* site collaboratif d'information locale – Tours et alentours et CQFD, mensuel de critique et d'expérimentation sociales.

France Inter publie à la suite une série de quatre reportages : « Pruna, les raisons de la colère », « Une certaine idée de l'accueil » (deux parties), « femmes d'Hellèmes-Ronchin, la lutte continue ». *France3 région Centre Val de Loire* publie un long article sur son site rappelant comment « Bien souvent, les caravanes doivent s'installer loin des centre-villes et à proximité de stations d'épuration, de déchetterie ou au bord d'une autoroute ».

Le Monde, *Libération* et *France Soir*, *La Croix* reprennent également l'information dans la presse écrite

nationale, de même que *Ouest-France*, *Le Dauphiné* et *Le Berry* pour la presse quotidienne régionale ou *La Gazette des communes* pour les magazines.

Les médias en ligne ne sont pas en reste avec *Mediapart*, *l'actu**, *Bastamag* ou *Visiocarto* qui nous fournit une carte détaillée et interactive de l'implantation des aires d'accueil en France avec leur description.

De son côté Maïa Courtois s'intéresse aussi dans *Mediapart* et le site *Retourauxsourcesjournalisme* aux aires d'accueil et particulièrement au « business peu reluisant » qui les entoure. Pendant que *Philomag* (14/6) pose la question : « Pourquoi a-t-on peur des nomades ? ». Et nous propose la réponse du philosophe Gilles Deleuze. Quant à l'anthropologue Lise Foisneau, elle nous livre dans la revue *Ballast* (21/4) son analyse sur « Les mobilisations environnementales à l'intersection

des luttes voyageuses ? » Plus prosaïquement dans *Brut Media* (14/6) « Thomas Snégaroff décrypte la rumeur des camionnettes blanches ». La question des discriminations subies par les Gens du voyage est également évoquée dans plusieurs médias.

Par ailleurs presque la moitié des articles relatent les difficultés de stationnement des Gens du voyage et leurs lots de prises de positions exacerbées (le terme de polémique revient plusieurs fois) aussi bien du côté des Voyageurs que du voisinage ou des collectivités. Sur la centaine d'articles parus entre le 25 février et le 28 juin 2021, dans près de cinquante médias, relevés dans notre revue de presse, le retour sur la crise causée par la pandémie du covid (neuf) apparaît moins présent dans l'actualité ainsi que ses conséquences, en particulier sur l'activité économique et la scolarité des enfants (cinq). Huit articles s'inscrivent dans la thématique culture/musique entre Kendji Girac et Django Reinhardt ou portrait et roman.

* Qui passe en revue plusieurs publications locales :

Le Monde du 16 mai

Pour les gens du voyage, « passer sa vie dans des lieux pollués et relégués laisse le sentiment d'être indésirables »

Libération du 18 avril

« Des aires d'accueil ont été installées à des endroits où on a refusé la création de chenils »

France Soir du 16 avril

Gens du voyage : des aires inhospitalières et insalubres

La rotative info le 6 avril et *cqfdjournal.org* le 13 avril

William Acker : « Aucun Voyageur n'a envie de vivre dans un espace pollué »

Visioncarto le 15 avril

Aires d'accueil — les données - Philippe Rivière et William Acker

Médiapart 22 mars

Maïa Courtois : « le point commun aux aires d'accueil, c'est la relégation »

« Gens du voyage »: le business peu reluisant des aires d'accueil

Philomag 14 juin

Pourquoi a-t-on peur des nomades ? La réponse de Deleuze

94.citoyen.com, actu.fr (10), cause-commune.fm (3), cqfd-journal.org, france3-regions.francetvinfo.fr (7), la gazette-sqy.fr, larotative.info, musique.rfi.fr, presse-evasion.fr, reporterre.net (2), retourauxsourcesjournalisme.fr, visionscarto.net (2), www.banquedesterritoires.fr, www.bastamag.net (3), www.brut.media, www.charentelibre.fr (3), www.cnews.fr, www.coe.int (2), www.defenseurdesdroits.fr, www.ecologie.gouv.fr, www.elle.fr, www.francebleu.fr (4), www.franceculture.fr (3), www.franceinter.fr (4), www.francesoir.fr, www.francetvinfo.fr, www.gouvernement.fr, www.idcite.com, www.ladepeche.fr, www.lagazettedescommunes.fr (3), www.lalibre.be, www.lamontagne.fr, www.laprovence.fr, www.larep.fr, www.leberry.fr, www.ledauphine.com (4), www.lejde.fr

(2), www.leparisien.fr, www.lepopulaire.fr (2), www.leprogres.fr, www.l'express.fr, www.liberation.fr (3), www.lindependant.fr (2), www.mademoizelle.com, www.maire-info.com, www.mediapart.fr, www.midilibre.fr (2), www.ouest-france.fr (2), www.philomag.com, www.republicain-lorrain.fr, www.revue-ballast.fr (3), www.streetpress.com, centre-presse.fr, www.forbes.fr, www.lemonde.fr, actu.fr [10 dont Le courrier du pays de Retz, 76actu(2), Le démocrate Vernonnais, La République de Seine et Marne (3), Le Pays d'Auge, L'informateur d'Eu, La Dépêche Louviers, La voix du midi lauragais].

94.citoyen, l'actu (10), cause-commune (3), cqfd-journal, france3-regions.francetvinfo (7), la gazette-sqy, larotative, musique.rfi, presse-evasion, reporterre (2), retourauxsourcesjournalisme, visionscarto (2), banquedesterritoires, bastamag (3), brut.media, charentelibre (3), cnews, coe.int (2), defenseurdesdroits, ecologie.gouv, elle, francebleu (4), franceculture (3), franceinter (4), francesoir, francetvinfo, gouvernement, idcite, ladepeche, lagazettedescommunes (3), lalibre, lamontagne, laprovence, larep, leberry, ledauphine (4), lejde (2), leparisien, lepopulaire (2), leprogres, l'express, liberation (3), lindependant (2), mademoizelle, maire-info, mediapart, midilibre (2), ouest-france (2), philomag, republicain-lorrain, revueballast (3), streetpress, centre-presse, forbes, lemonde, actu.fr [10 dont Le courrier du pays de Retz, 76actu(2), Le démocrate Vernonnais, La République de Seine et Marne (3), Le Pays d'Auge, L'informateur d'Eu, La Dépêche Louviers, La voix du midi lauragais].

BERNARD PLUCHON



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Séminaire sur les Gens du voyage organisé par la Défenseure des droits avec l'appui de la Fnasat

En juillet 2021, l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a rendu publique la version française de son enquête sur la situation des Roms et des Gens du voyage dans six pays européens, ainsi qu'une synthèse sur la situation française.

Par ailleurs, le gouvernement a sollicité la Défenseure des droits pour apporter une contribution à la redéfinition du volet Gens du voyage de la future stratégie nationale d'inclusion des Roms. Cette stratégie doit être remise par la France à la Commission européenne avant la fin de l'année 2021.

C'est dans ce contexte et avec l'appui de la Fnasat que la Défenseure des droits a organisé un séminaire le 7 juillet 2021. Cette rencontre a réuni la Dihal, la CNCDH, la Dilcrah, des associations et des chercheurs.

La Défenseure des droits a rappelé l'importance que les Gens du voyage et les associations saisissent l'institution dans une perspective

de lutte contre les discriminations. En effet, le constat est opéré d'un nombre très insuffisant de saisines, au regard de la diversité des problématiques et du nombre supposé de situations. La saisine est tout à la fois un levier d'intervention et un indicateur de l'ampleur des discriminations.

Pour ce faire, la Défenseure des droits a annoncé la publication d'un guide à l'usage des Gens du voyage, relatif aux droits et aux modalités de saisine, mais aussi aux voies de recours juridictionnelles.

Si les échanges ont abordé l'ensemble des difficultés rencontrées par les Gens du voyage, les débats ont majoritairement porté sur les obstacles liés à l'habitat, sur les effets de relégation de trop nombreuses aires d'accueil, ainsi que sur des constats d'insalubrité.

Par ailleurs, les freins à l'accès à l'assurance de la caravane comme habitation ont été une nouvelle fois

soulignés et la Défenseure de droits a confirmé que ce dossier était actuellement travaillé par l'institution.

À cette occasion, la CNCDH s'est prononcée pour une révision du corpus juridique appliqué aux Gens du voyage, notamment pour reconnaître la caravane comme logement.

Afin d'actualiser ces débats et de suivre les avancées, la tenue d'un nouveau séminaire a été annoncée pour l'année 2022.

1. Belgique, France, Irlande, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-roma-travellers-six-countries_fr.pdf

2. Recommandation 2021/C 93/01 de la Commission européenne. Le terme Roms doit ici être entendu dans l'acception large de la Commission européenne : "Rom" est un terme qui englobe un large éventail de populations d'origine Romani, telles que les Roma, les Sinti, les Kale, les Romanichels et les Boyash/Rudari. Le terme inclut également les populations Ashkali, Egyptiens, Yenish, Dom, Lom, Rom et Abdal, ainsi que les populations nomades, tels que les populations de Voyageurs et les populations reconnues sous le terme administratif "gens du voyage". Ce terme inclut également les personnes se reconnaissant comme Gitans, Tsiganes ou Tziganes, sans renier les spécificités qui leur sont propres.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Réuni le 30 juin 2021, son président a présenté les principaux axes de travail de la Commission

La Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV) a été créée en 1992 dans l'objectif initial d'étudier les problèmes spécifiques que connaissent les gens du voyage et de faire au Premier ministre les propositions de nature à les résoudre, en vue d'assurer une meilleure insertion de cette population dans la communauté nationale.

Comme suite à une concertation, le décret n°2015-563 du 20 mai 2015 a redéfini le périmètre de compétence de la Commission, chargée d'étudier les questions relatives aux Gens du voyage, en particulier celles en lien avec leur mode de vie mobile, et de faire des propositions pour garantir l'accès à l'ensemble de leurs droits.

Dotée d'une compétence consultative sur les projets de textes législatifs et réglementaires, elle peut être saisie par les membres du gouvernement, mais également par son président ou par un tiers de ses membres. De sa propre initiative, elle peut proposer aux pouvoirs publics les mesures qui paraissent de nature à améliorer la situation des Gens du voyage.

L'Unisat et l'Unagev étaient membres de cette Commission et la Fnasat y est aujourd'hui représentée par son président. En fonction de l'ordre du jour, des membres de la Fédération ou des partenaires d'action y ont régulièrement été invités. Elle est actuellement présidée par Dominique Raimbourg, dont le mandat

a été reconduit par un décret du 10 mars 2021.

Après une période de latence, dans l'attente de la nomination de son président, la Commission s'est réunie le 30 juin 2021. À cette occasion, son président a présenté les principaux axes de travail de la Commission : accueil et habitat, statut de la caravane, éducation, santé, domaine mémoriel, valorisation des bonnes pratiques.

Pour rappel, dans son avis 2021-01 du 7 février 2020 la Commission a réaffirmé la nécessité de voir la résidence mobile reconnue comme tout ou partie de logement, appelant nécessairement une évolution du statut juridique de la résidence mobile.

DOMICILIATION

Une enveloppe de financement pour la domiciliation

En 2021, le dispositif de la domiciliation fait l'objet d'un financement national de la part de l'État. En effet, une enveloppe de 7,5 millions d'euros est allouée dans le budget sur l'action n°19 du programme 304, spécifiquement dédiée à la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le même montant est prévu pour l'année 2022, sans certitude pour les années suivantes. Cette somme est uniquement destinée au fonctionnement des organismes agréés sur le territoire.

Pour en bénéficier, trois missions principales doivent être remplies :

- Le respect de la procédure de demande : accusé de réception, entretiens individuels, respect des délais,
- La gestion du courrier : qualité de service et amplitude d'accueil,
- Le rendu-compte : bilans annuels d'activité retournés.

Afin de répartir les crédits aux directions régionales, trois critères ont été retenus :

- Le nombre total des personnes domiciliées, y compris celles auprès des CCAS-CIAS,
- Le nombre d'organismes agréés,

- La population générale de la région concernée.

Pour ce dernier critère, le taux de pauvreté a été écarté car il ne reflète pas l'ensemble des personnes recourant à la domiciliation, notamment les gens du voyage. Cette prise en compte de la population générale permet de réguler certaines limites de l'enquête de 2019¹. En effet les données, qui datent de 2018, sont un peu anciennes. De plus, dans une dizaine de départements, les éléments chiffrés - personnes domiciliées et élections de domicile - n'ont pas été reportés au niveau national.

Au niveau intra-régional, l'attribution des crédits aux départements sera modulée par les services déconcentrés selon d'autres critères. La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) calibre ce financement sur une base forfaitaire de 15 000 euros par organisme.

On ne peut que se réjouir de cette annonce. Cependant, l'absence de visibilité au-delà de 2022 pourrait freiner l'engagement d'actions pérennes. De plus, malgré la non-progression des crédits pour ces deux années, les services déconcentrés pourront moduler leur enveloppe au regard des enjeux locaux.

Les reliquats pourront servir à financer des actions de formation ou d'échange afin d'améliorer le dispositif.

Normalement, les associations ont déjà été contactées par les services départementaux de l'État (DDETS ou DDETS-PP) ou le seront prochainement.

1. État des lieux de la domiciliation des personnes sans domicile stable, DGCS, 2019. CF. pièce jointe.

Les principaux chiffres de l'enquête sur la domiciliation de 2019

En 2019, une enquête nationale sur la domiciliation des personnes sans domicile stable a été effectuée par le ministère des Solidarités et de la Santé. Elle répond à un besoin réel de connaissance et d'observation sociale du dispositif de domiciliation, qui a été exprimé lors de la journée nationale organisée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) le 11 avril 2019.

Cette enquête porte uniquement sur le dispositif généraliste, fusionné avec l'AME. Au 31/12/2018, 2256 organismes non agréés (CCAS-CIAS ou mairies) et 460 organismes agréés (dont une trentaine spécialisés Gens du voyage) réalisent une activité de domiciliation.

À la même date, 296 199 élections de domicile (ED) sont comptabilisées comme valides. Ces ED concernent 328 097 personnes, dont 43 % par des organismes non agréés et 57% par des organismes agréés.

Durant l'année 2018, 146 550 ED correspondent à de nouvelles demandes et 139 771 à des renouvellements. 101 803 radiations et 20 880 refus ont été enregistrés.

LÉGISLATION

Arrêté du 8 juin 2021

Des précisions pour les aires permanentes d'accueil (APA) et les terrains familiaux locatifs (TFL)

La ministre chargée du Logement a précisé différentes dispositions - modèles, prescriptions techniques et liste de pièces justificatives - pour deux équipements d'accueil et d'habitat destinés aux personnes dites Gens du voyage. L'arrêté du 8 juin 2021 a été pris pour application du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage. Ce décret résulte de l'article 149 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté.

Ce texte a fait l'objet d'une large concertation courant novembre 2020 entre la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et différents partenaires institutionnels et associatifs, membres de la Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGV).

Concernant les aires permanentes d'accueil (APA), un modèle de convention d'occupation temporaire entre le gestionnaire et les occupants¹ est établi en annexe I de l'arrêté. Il indique les coordonnées du preneur, autorisé à occuper un emplacement précis pour une période déterminée ne pouvant dépasser trois mois consécutifs. Il prévoit un délai afin de former une demande de dérogation à cette durée maximale. Il rappelle le principe d'un état des lieux contradictoire cosigné par les deux parties au début et à la fin du séjour.

- *Les tarifs du droit d'usage sont indiqués* : ils se décomposent entre le montant quotidien du droit d'emplacement et celui de la consommation des fluides - volume d'eau et énergie d'électricité - exprimés respectivement en mètre cube (m³) et en kiloWatt-heure (kW/h). Différents modes de paiement sont prévus et le paiement de ce droit donne lieu à la délivrance d'une quittance. Différentes précisions sont apportées quant au dépôt de garantie : montant, acquittement (délivrance, récépissé, restitution totale ou par-

tielle en cas de dégradations ou d'impayés).

- *L'obligation mutuelle du respect du règlement intérieur (RI)* par le preneur - à qui est remis un exemplaire - et par le gestionnaire est rappelée. En cas de non-respect du RI, après mise en demeure, le gestionnaire peut résilier avant son terme la convention d'occupation. La convention se conclut par un engagement à en respecter ses clauses. Elle est localisée, datée et cosignée par les deux parties.

- *Les principes du respect de la protection des données à caractère personnel* sont repris, s'appuyant sur la loi Informatique et Libertés de 1978 et sur le règlement général sur la protection des données (RGPD). Le gestionnaire est responsable du traitement des données de la convention, nécessaire à l'exécution du contrat. Les différents droits - accès aux données, information et rectification, effacement et opposition, - des personnes concernées sont rappelés, ainsi que les modalités pratiques pour les exercer.

- *Ce modèle national s'impose désormais à l'ensemble des collectivités gestionnaires d'APA, qui doivent en reprendre la rédaction exacte.* Seuls les éléments entre crochets peuvent être adaptés à la situation locale. Le reste du texte est immuable, permettant une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire pour les occupants.

Les quatre annexes suivantes de l'arrêté concernent les terrains familiaux locatifs (TFL) :

- *Les règles d'accessibilité des personnes en fauteuil roulant* aux TFL sont énoncées spécifiquement « puisque ce type d'habitat ne constitue ni un logement ni un établissement recevant du public », dicit le ministère lors de la concertation². Elles sont cependant largement inspirées de celles de droit commun³. Les dispositions s'appliquent aux cheminements extérieurs pour atteindre la pièce

destinée au séjour et le bloc sanitaire ainsi qu'à ces deux éléments.

- Un modèle du rapport de vérification relatif aux prescriptions techniques des TFL⁴ est défini pour vérifier leur conformité aux normes techniques du décret n°2019-1478. Il doit être établi après la réalisation des travaux et avant la mise en service de l'équipement par l'une des différentes personnes physiques ou morales indiquée dans le décret. Il se décompose en huit parties : implantation, équipement du TFL, bloc sanitaire, pièce destinée au séjour, conditions liées à la sécurité physique et à la santé des locataires, éléments d'équipements et de confort.

- Une liste des pièces justificatives pouvant être exigées du demandeur par le bailleur⁵ lors de l'instruction de la demande est fixée. Le bailleur n'est pas obligé de demander l'ensemble de ces pièces, et il est également dans l'impossibilité d'en demander d'autres supplémentaires, puisque cette liste est limitative. Différents items sont couverts : identité, situation familiale, domicile, activités professionnelles, ressources, conditions d'habitat et proximité des équipements. *Ce catalogue s'inspire - en l'adaptant - du droit commun de la location⁶.*

- *Enfin, un modèle de bail pour les TFL est établi⁷.* Après avoir désigné les parties concernées, il définit l'objet du contrat de location entre le bailleur et le locataire en précisant : les lieux loués, les conditions d'occupation et d'entrée et sortie, le loyer et les charges récupérables, les obligations respectives des parties, le cas échéant une clause résolutoire, le traitement des litiges et la protection des données à caractère personnel.

1. Article 7 du décret n°2019-1478 précité.
2. Article 13 du décret n°2019-1478 précité.
3. Arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction.
4. Article 14 du décret n°2019-1478 précité.
5. Article 15 du décret n°2019-1478 précité.
6. Annexe 1 du décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015 fixant la liste des pièces justificatives pouvant être demandées au candidat à la location et à sa caution.
7. Article 16 du décret n°2019-1478 précité.

LE PROJET FÉDÉRATIF

Projet fédératif, les adhérents prennent la parole !

Dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet fédératif, la Fnasat-Gens du voyage vient de boucler une série de huit rencontres avec les membres adhérents (membres actifs). Cette phase consultative de la démarche a rencontré un franc succès. Ainsi, une quarantaine d'associations, soit plus de 50% des adhérents, et près de cent trente personnes y auront participé.

Implication, échange, écoute, découverte, questionnement, propositions, interconnaissance et convivialité ont très largement présidé au déroulement de ces rencontres. La démarche visait à donner la parole aux adhérents sur leur perception de la Fnasat-Gens du voyage, ce qui fait sens autour de leur adhésion, leurs attentes et leur regard sur la perspective d'un projet fédératif.

La parole a été prise, parfois avec fermeté pour souligner tels ou tels manquements, le plus souvent pour exprimer la force et la richesse que représente le réseau ou encore des propositions pour le renforcer et mieux le faire vivre.

Une synthèse nationale de ces rencontres vous sera très prochainement adressée. Sans pouvoir aborder ici l'exhaustivité de la teneur

des échanges, relevons dans l'imédiat la plus-value soulignée par nombre d'adhérents d'être inscrits dans un réseau national procurant par voie de conséquence une plus forte crédibilité et légitimité au plan local pour les associations. L'accès à différentes ressources et à de l'expertise constitue un autre point fort souligné par les adhérents. L'adhésion à la Fnasat, c'est également la capacité de pouvoir contribuer à faire évoluer les politiques publiques pour une meilleure prise en compte des familles du voyage.

Sur le registre des attendus, les attentes les plus fortement exprimées s'adressent directement à l'échelon fédéral. Elles concernent en premier lieu un renforcement des liens de proximité entre la Fédération et le réseau et au sein même du réseau. Corollaire de ce premier attendu, l'animation du réseau des adhérents doit être engagée, prioritairement à l'échelon régional, et s'inscrire dans les futures priorités du projet. Enfin, une meilleure visibilité de l'offre de services fédérale doit permettre un renforcement de sa mobilisation mais aussi une meilleure équité d'accès à celle-ci entre adhérents.

C'est avec l'ensemble de ce matériau que nous allons maintenant

poursuivre la démarche d'élaboration du projet. Mais aussi importante que fut cette étape, la démarche de consultation se poursuit.

Des associations, des personnes parties prenantes au réseau n'ont pas pu participer à ce temps de consultation. C'est pourquoi une série d'initiatives complémentaires a été arrêtée par le comité de pilotage. Des entretiens individuels seront ainsi réalisés en direction de différentes associations. Deux rendez-vous collectifs sont par ailleurs programmés en direction d'adhérents au profil très voisin comme par exemple les Aset (associations pour la scolarisation des enfants tsiganes). Enfin, courant octobre, nous vous proposerons de participer à différents rendez-vous sur des sujets nécessitant une mise au travail afin d'être débattus et précisés. Ce dernier espace consultatif sera organisé à partir d'une plateforme collaborative ayant vocation à évoluer vers un outil de type forum et devenir un des espaces supports d'animation du réseau.

Nous aurons grand plaisir à vous y retrouver.

J. LE PRIELLEC
COORDINATION DE LA DÉMARCHE
PROJET FÉDÉRATIF

Un grand merci aux associations qui ont accueilli l'une des rencontres.

Leur concours a été des plus précieux tant sur le plan interconnaissance que sur le plan d'après-midi organisé un temps d'échange sur leurs réalités et actions.

**Centre Apaj de Montpellier - Service accueil des gens du voyage de la FMS d'Épinal -
La Sasson de Chambéry - L'ADAGV d'Orléans - Le Centre social Saint-Exupéry de Coulounieix-
Chamiers - L'association SAGV de Tarbes - L'Amav de Laval.**

PÔLE HABITAT

Le pôle et la commission Habitat

Les grands axes du pôle Habitat et de la commission sont le conseil et le soutien aux associations adhérentes, le recensement et la production d'analyses, l'ouverture à d'autres structures œuvrant pour le logement et la lutte contre les discriminations en ce domaine, la veille et le partage d'information sur tous les sujets.

Une quinzaine d'associations participaient régulièrement aux travaux de la commission : Alostra 13 ; Centre social Les Alliers 16 ; ETS-Cats 31 ; Adav 33 ; Tsiganes Habitat 37 ; Centre social Voyageurs 72 ; Pátria 75 ; AGVY 78 ; AGSGV 63 ; AGV 64 ; Artag 69 ; AdapGV 86 ; Adept 93&75. Dans son rythme de fonctionnement ordinaire, elle se réunit une à deux journées tous les deux mois, au siège de la Fnasat, et régulièrement chez les associations adhérentes afin de mieux appréhender les réalités de terrain. Les travaux du pôle et de la Commission se sont toujours organisés en concertation permanente avec ses homologues du juridique et de la santé

Les discussions en cours pour le projet fédératif confirment que les questions concernant l'habitat sont fondamentales dans la lutte contre les discriminations que vivent les Gens du voyage, ces dernières se révélant exacerbées elles aussi, dans cette période de pandémie. Afin de transmettre l'expérience acquise en ce domaine de l'Habitat, et de répondre au mieux à ces adhérents, la Fnasat a décidé de promouvoir un travail transitoire pour traiter les questions les plus urgentes relatives aux conditions d'habitat des Gens du voyage. Il nous paraît donc utile de vous retracer rapidement les principaux travaux réalisés par le pôle et la commission Habitat au cours de ces cinq dernières années

Bilan et perspectives de la commission Habitat

Les dossiers produits au cours des six dernières années :

2016 : *Habitat permanent en résidence mobile Analyses et actions du réseau Fnasat - Gens du voyage* ;

2017 : *Ancrages et besoins des*

habitants permanents de résidence mobile - Analyse nationale des politiques départementales.

Pour la revue *Études tsiganes*, Les Gens du voyage en France, n° 61-62, « L'habitat des Gens du voyage ou le mode d'habitat permanent en résidence mobile », Stéphanie Chauchet, p. 84-123.

2018/2019 : Un groupe de travail s'est formé pour analyser les conditions d'accueil sur les aires publiques.

2020 : *L'ingénierie de l'habitat des Gens du voyage - Expérience expertise dans le réseau.* Ce rapport présente l'état d'avancement de la réflexion de la commission Habitat de la Fnasat, à partir de l'expérience des associations pratiquant l'ingénierie dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat. En tant qu'approche globale, l'ingénierie se révèle une démarche de projet totalement pertinente. Le rapport se veut un mémento à l'usage de l'ensemble des associations de la Fnasat, pour des études et des projets concernant les situations vécues par les Gens du voyage. Il constitue la première étape de la pratique de l'ingénierie dans le réseau Fnasat-Gens du voyage. Un document de synthèse sera finalisé prochainement, à destination de nos partenaires.

2020/2021 : suite au groupe de travail, sur préconisation de la CNH, la Fnasat a engagé l'étude relative à La localisation de l'offre publique d'accueil et d'habitat des Gens du voyage, portée par le pôle Habitat avec le concours de Gaëlla Loiseau, sociologue, et de Loris Granal, urbaniste. Le rapport d'étude avec sa cartographie détaillée, sera publié très prochainement.

Parallèlement à ces travaux, la commission a procédé à une analyse de ces conditions de fonctionnement et à une réflexion relative aux bilan et perspectives de son fonctionnement. Soulignons que l'organisation de la commission - périodicité et lieux de rencontre délocalisés - est satisfaisante pour tous. Les temps d'échanges autour des pratiques, de leur régulation, apparaissent comme des temps indispensables

par l'enrichissement qu'ils apportent. La réflexion et les travaux de la commission sont de nature à assurer la bonne actualisation et l'enrichissement des programmes de formation proposée par la Fnasat.

Les perspectives

Des questions sont à creuser telles que : la procédure de résorption de l'habitat insalubre (RHI), des règles d'urbanisme (PLU, Stecal, ...) et de leurs applications, les modes de gestion des équipements d'accueil, notamment. Enfin, il convient de combiner les études de fond, de long terme, et les études opérationnelles, appliquées, de courts termes.

La production de documents : une diversité à développer

La production de documents de référence est essentielle pour la commission qui contribue non seulement à l'évolution de la réflexion fédérative mais aussi à éclairer l'action publique et associative. Une réflexion parallèle doit se développer quant à la nature et/ou le type de documents que la fédération veut et doit produire. L'exigence de qualité des membres de la commission est affirmée sur ce point. Celle-ci s'est consacrée, pour l'essentiel, à des documents de fond définissant des engagements de la Fnasat sur lesquels tous les adhérents puissent s'appuyer et se référer. Ce type de document exige un travail de longue haleine, souvent en lien étroit avec le pôle Juridique et en concertation avec les acteurs de terrain. Or il existe aussi un besoin important d'outils plus succincts, à usage d'applications directes, concrètes et pratiques (format papier : petit guide, mémento, dépliant, etc. ; format électronique à définir, ...).

Quoi qu'il en soit, cela requiert un temps relativement long pour partager et débattre en commission. Il faut veiller à concilier la réactivité nécessaire de chacun avec la recherche de qualité du document. Se pose la question de l'appropriation du sujet par tous, pour être force de production et bien sûr, in fine, de l'appropriation et de la communication des documents produits. Il en est de même pour celle du temps de travail disponible pour contribuer à ces productions, et tout particulièrement des différents temps de

relecture intermédiaires hors du temps de commission.

Et maintenant ?

Globalement, la Lettre aux adhérents est une première réponse aux questions relatives à la transversalité et au souci de mieux partager l'ensemble des actions en cours dans le domaine de l'Habitat. La commission continuera à recueillir et partager les expériences des associations pour le bénéfice de tous.

D'ores et déjà la réflexion est engagée pour préciser les attentes, besoins, qui trouveraient des réponses en dehors des productions des commissions, notamment sous forme de fiches pratiques. C'est pourquoi, il a semblé important de mettre en place un travail transitoire

pour répondre à un certain nombre de questions urgentes relatives aux conditions d'habitat des Gens du voyage.

Dans le cadre d'une mise à disposition de l'Adept, que nous remercions, Clément Larhentec s'est vu confier la mission temporaire d'établir un programme de fiches pratiques à l'usage des adhérents : opérationnelles, applicables sur le terrain, complémentaires à d'autres documents juridiques, de santé, documentaires, etc. (PLU ; RHI ; l'habitat privé : formes et acteurs ; le montage d'opérations d'amélioration de l'habitat et/ou de construction ; le raccordement aux réseaux...). Le programme est à finaliser en concertation avec les membres de la commission Habitat

et plus généralement les adhérents de la Fnasat. Voir ci-après, la présentation de Clément Larhentec.

MARIE-CLAUDE VACHEZ,
ADMINISTRATRICE RÉFÉRENTE DE LA COMMISSION
HABITAT



Une mission de rédaction de fiches techniques et pratiques relatives à l'habitat et à l'accueil

Clément Larhentec, chargé de mission habitat à l'Adept, a rejoint la Fnasat depuis le début du mois de juillet 2021 jusqu'à la fin de l'année à raison d'un jour par semaine, pour une mission de rédaction de fiches techniques et pratiques relatives à l'habitat et à l'accueil. Celles-ci seront destinées aux associations du réseau et plus largement aux acteurs locaux. Au sujet des fiches, Une première sélection de thèmes a été opérée au regard des demandes régulièrement formulées du réseau et des acteurs publics. Les thèmes retenus sont les suivants :

- la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) ;
- les aides diverses liées au logement : allocation logement notamment en terrain familial locatif, aides énergétiques, financement de la caravane et assurances ;
- Habitat et activités économiques ;
- cahier des charges du diagnostic ;
- gestion des aires d'accueil, des terrains familiaux, de l'habitat adapté et des aires de grand passage ;
- énergies renouvelables, normes environnementales (RTE) et accueil et habitat des Voyageurs.

▪ Clément se tient à votre disposition pour toutes questions ou demandes à ce sujet.

c.larhentec@fnasat.asso.fr

Clément, en quatre questions

Clément, vous êtes titulaire d'un mastère 2 d'urbanisme et d'aménagement du territoire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (2019). Votre sujet de mémoire était L'habitat des Gens du voyage.

Comment vous êtes-vous intéressé à ce domaine ?

À la fin de mes études, je souhaitais faire un stage dans le domaine du logement et de la lutte contre les discriminations. La situation des Voyageurs, face à l'interdiction quasi-systématique d'installation des résidences mobiles, m'a poussé à m'intéresser à ce domaine. Ce manque de place dans la planification et dans les politiques publiques fait pour moi écho à la revendication d'un droit à la ville. Je suis convaincu que les résidents en habitat mobile doivent avoir la possibilité de revendiquer cette place dans la ville c'est-à-dire d'être reconnus en qualité d'habitants.

C'est ainsi que vous êtes arrivé à l'Adept ?

Oui, j'y suis arrivé en stage en avril 2019 et j'ai été engagé en septembre suivant.

Quelles sont les études et/ou projets auxquels vous participez ou menez ?

La plus grande partie de mon temps je participe à la mission de relogement des familles du voyage du quartier des Murs-à-Pêches à Montreuil (93). Ponctuellement, j'interviens sur d'autres missions de relogement.

Je travaille à l'Étude sur la localisation des aires d'accueil en Île-de-France par rapport aux services et équipements de la vie courante (hôpital, médecin, mairie, écoles, pharmacie, commerce alimentaire, transports en commun, etc.) et aux risques et nuisances. Je contribue à la recherche sur l'histoire du stationnement et des politiques publiques en Île-de-France ainsi qu'à un web-documentaire sur les aires d'accueil.

C'est donc au titre de l'Adept que vous participez à la commission Habitat, quel intérêt y trouvez-vous ?

La commission Habitat est pour moi un espace d'échanges qui permet de mutualiser à la fois des savoirs théoriques et pratiques et des connaissances sur les projets en cours. Elle nous permet de faire remonter des réalités de terrain à un échelon plus national.

Merci Clément, nous vous souhaitons une pleine réussite dans cette mission temporaire à la Fnasat et dans la poursuite de vos missions à l'Adept.

PÔLE HABITAT

Étude localisation

L'offre publique en matière d'accueil et d'habitat

Si les lois Besson de 1990 et de 2000¹ obligent les communes de plus de 5 000 habitants à se doter d'une offre d'accueil et d'habitat pour les Gens du voyage, peu d'éléments encadrent leur implantation². L'expérience nous amène à constater que ces sites d'accueil ou d'habitat sont souvent placés loin des centres urbains, à proximité d'autoroutes, de voies ferrées, de déchèteries ou de stations d'épuration. Les lieux de vie des Voyageurs semblent alors témoigner globalement d'une véritable relégation, d'une ségrégation socio-spatiale, d'une inégalité environnementale. Ils soulèvent également des enjeux primordiaux de sécurité et de santé : risques industriels, nuisances sonores, olfactives, sanitaires... En 2019, l'incident de l'usine chimique de Lubrizol située à 500 mètres d'une aire d'accueil avait alors mis en lumière ces constats. C'est dans ce contexte que trois études complémentaires portant sur ce thème de la localisation ont été menées par différents protagonistes³, dont celle portée par la Fnasat. Celle-ci avait commandité une étude visant à recenser, cartographier et qualifier l'offre nationale publique d'accueil et d'habitat. Elle vise aussi à analy-

ser les processus ayant abouti aux diverses localisations et à décrire les conditions de vie sur le terrain. Elle se focalise enfin sur le recueil et la construction de données chiffrées exhaustives pour ne plus fonder uniquement les analyses sur de simples ressentis vécus mais par des preuves tangibles. L'étude a été portée par Gaëlla Loiseau, anthropologue et Loris Granal, urbaniste qui présente ici succinctement ce qu'il en ressort.

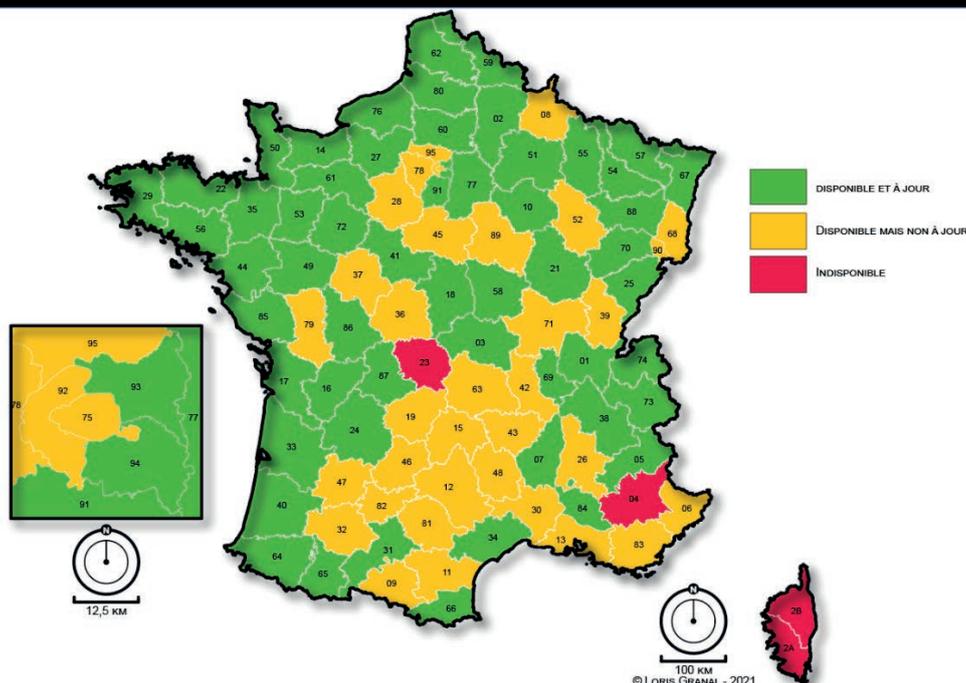
La première phase de l'étude a consisté à recenser nationalement l'offre, non sans difficultés, pour être le plus exhaustif possible et pour obtenir les adresses précises des sites. Nous avons dû consulter l'ensemble des schémas départementaux du territoire national. Dans la majorité des départements, cette précieuse ressource est disponible numériquement et à jour pour 59% des 95 départements. Cependant, les 36% restant ne sont pas à jour, ce qui ne permet pas de tendre vers l'exhaustivité (le dernier schéma accessible des Bouches-du-Rhône date de 2011). Il est même impossible pour quatre départements ruraux de trouver un schéma en ligne, qu'il soit à jour ou non (Alpes-de-Haute-Provence, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Creuse). Concernant

l'information recherchée, seulement 29% des départements renseignent la localisation précise de leurs équipements, que ce soit par une adresse ou une cartographie. Il est également possible de trouver ces informations sur les sites internet des départements, mais seuls 17% ont fait cette démarche, et sur les sites internet www.data.gouv.fr et geo.data.gouv.fr où sont répertoriés des données géomatiques (seuls 20% ont fait cette démarche). Ajoutons à cela que les sites internet des communes ou des intercommunalités devant accueillir les Voyageurs mentionnent peu les adresses de leurs équipements. Cette situation se répercute sur les principaux intéressés, les Gens du voyage qui ont alors des difficultés à trouver une aire où séjourner... Saluons à cet égard l'initiative de l'ANGVC⁴ qui a élaborée des fiches de localisation de la plupart des aires d'accueil sur son site internet et saluons également le réseau de la Fnasat qui a pu nous appuyer dans ce recensement dans certains départements. La sollicitation des collectivités locales ayant donné très peu de résultats (démarche chronophage, suspicions de critiques, peu de personnes compétentes disponibles), nous avons eu largement recours à une revue de presse numérique. L'importance de toutes ces lacunes numériques sont dommageables

pour l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par les Gens du voyage. Il nous semble donc important que les départements engagent et développent dans l'intérêt de tous un processus d'accès, de mise à jour ou de création de la donnée en ligne.

Au terme du recensement nous arrivons à un total de 1481 sites localisés précisément : 1160 aires permanentes d'accueil, 144 sites de terrains familiaux locatifs, 152 sites d'habitat social adapté, ainsi que 25 sites d'accueil provisoires. Il existe parmi les aires permanentes d'accueil comptabilisées un certain nombre de situations spécifiques : aires saisonnières, aires non conformes aux normes techniques, aires non conventionnées, aires

DISPONIBILITÉ NUMÉRIQUE DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX



fermées pour divers motifs, aires construites mais non ouvertes. Les sites d'accueil provisoires sont une catégorie spécifique que nous avons élaborée. Elle recouvre les cas suivants : les aires provisoires, les aires désignées, les aires tampons, les terrains désignés ou encore les terrains désignés ayant vocation à devenir des terrains familiaux. Parmi ces derniers cas, la plupart sont des lieux de grande précarité - dépourvus d'aménagement aux normes - faute de solutions plus satisfaisantes apportées par les collectivités. Évoquons à cet égard, l'exemple de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) où l'aire dite provisoire, sommairement aménagée, se situe à quelques centaines de mètres d'une usine Seveso. Usine qui a subi un incendie en 2021⁵. Signalons également l'aire dite "provisoire hivernale" de Tremblay-en-France, qui est décrite comme « un enfer sonore et sanitaire⁶ ». Effectivement, elle est adossée à une route à fort trafic, proche de l'aéroport Charles-de-Gaulle, une ligne à haute tension passe au-dessus et un crématorium se situe à 40 mètres du site ! Nous avons donc des collectivités qui tolèrent et maintiennent en place des installations précaires

de Voyageurs sur des sites insalubres. *A contrario*, il existe quelques exemples de fermetures d'aires suite à la prise en compte des pouvoirs publics d'une mauvaise localisation, comme à Jassans-Riottier, où l'aire a été détruite car située en zone inondable. À Savigny-sur-Braye l'aire a été fermée car non utilisée pour divers motifs de santé publique et d'isolement : proximité immédiate d'un pylône de téléphonie mobile avec bruit et effets méconnus dus aux ondes, isolement par rapport aux services et présence d'une déchetterie.

Concernant l'offre publique existante, un de ses principaux déterminants est son degré d'isolement particulièrement élevé quant au tissu urbain, et donc des services. Notons que 70% des sites sont isolés du tissu urbain. Ils sont si à l'écart, que 58% se situent en bordure de limites communales. Cette exclusion géographique, sociale, politique peut se traduire par de multiples difficultés particulièrement pour la scolarisation des enfants.

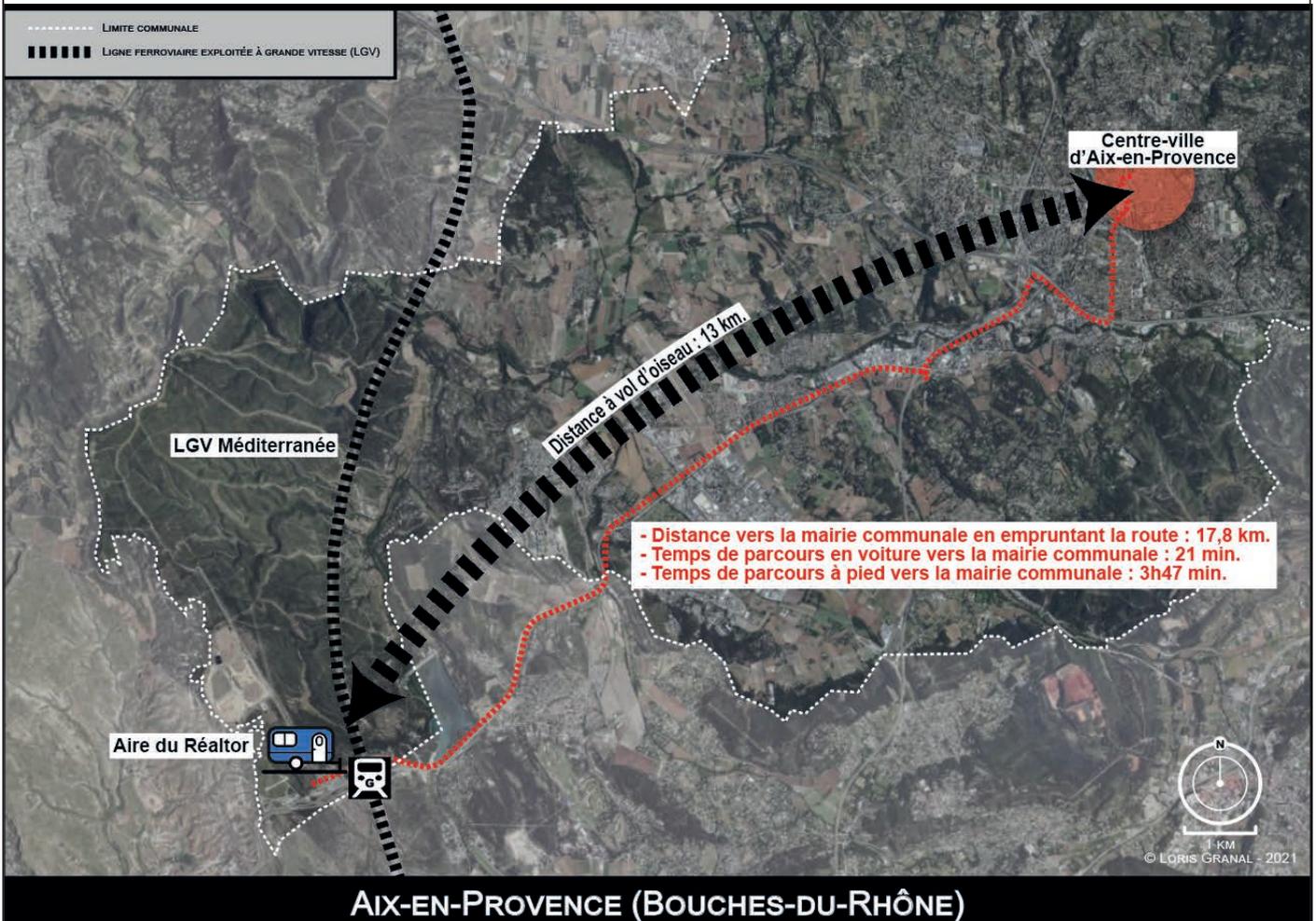
Si l'offre est en moyenne éloignée de 3 kilomètres du centre-ville pour un trajet d'environ 6 minutes en voiture

et 32 minutes à pied, la "palme d'or" revient à l'aire d'accueil d'Aix-en-Provence éloignée de 18 kilomètres du centre-ville pour un trajet d'environ 20 minutes en voiture et 3h47 minutes à pied.

À l'issue de cette étude, nous avons donc obtenu les résultats chiffrés des 1456 sites parmi une cinquantaine de critères différents, voir tableau ci-contre.

71% des schémas départementaux mentionnent cette notion localisation, en évoquant des recommandations en la matière, comme celui du département de la Lozère :

« Ayant une vocation d'habitat, les aires d'accueil sont situées au sein de zones adaptées à cette vocation, c'est-à-dire de zones urbaines ou à proximité de celles-ci afin de permettre un accès aisé aux différents services urbains (équipements scolaires, éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels ainsi qu'aux différents services spécialisés et d'éviter les surcoûts liés aux travaux de viabilisation. Est donc naturellement à proscrire tout terrain jugé incompatible avec une fonction d'habitat. Elle doit garantir le respect des règles



d'hygiène et de sécurité des gens du voyage et éviter les effets de relégation, comme par exemple : la proximité d'une décharge publique ou d'une station d'épuration, une zone désertifiée ou un fond de zone industrielle, la proximité de nuisances (voies ferrées, par exemple). ».

Nous constatons donc, au vu des chiffres, que ces recommandations ne sont pas retranscrites dans les faits. Cet enjeu de localisation est toujours aussi palpable dans les nouvelles implantations. À Châteaubernard, l'aire récemment aménagée a été implantée sur un terrain infesté d'obus⁷. À Pont-l'Abbé, comme dans bien d'autres communes, on se félicite de la nouvelle aire d'accueil flamboyante mais on ne mentionne pas qu'elle se situe à

deux pas d'une station d'épuration. Les mêmes arguments sont alors évoqués pour justifier ces nombreux cas d'exclusion géographique.

Il existe donc des forces centrifuges qui éloignent les Gens du voyage de la ville et des forces centripètes qui les rapprochent d'espaces vecteurs de nuisances. Pour une connaissance approfondie de l'étude, nous vous renvoyons à la mise en ligne prochaine du rapport ainsi qu'à d'autres formes de communication ultérieure.

1 Article 28 de la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement et loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage.

2. Circulaire UHC/IUH1/12 n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 précitée.

3. Celle de William Acker (Où sont « les gens du voyage ? », inventaire critique des aires d'accueil, Édition du commun, 2021) et celle de l'Adept (Association départementale pour la promotion des Tsiganes et Voyageurs) pour l'Île-de-France.

4. Association nationale des Gens du Voyage citoyens.

5. Incendie à l'usine de cellulose de Saint-Gaudens : voici ce qu'il s'est passé - ladepeche.fr

6. « Il faut nous sortir de là » : les aires d'accueil des gens du voyage, un enfer sonore et sanitaire (reporter.net)

7. Châteaubernard : une famille de gens du voyage dans l'impasse - Charente Libre.fr

Thématiques :	Critères :	Données chiffrées :
Distance et temps de parcours vers le centre-ville	Distance moyenne vers la mairie communale en empruntant la route	3 kilomètres
	Temps de parcours moyen en voiture vers la mairie communale	6 minutes
	Temps de parcours moyen à pied vers la mairie communale	32 minutes
Relégation/intégration administrative	Limite communale à moins de 500 mètres	58% (853 sites)
	Intégré à un quartier des politiques de la ville (Quartier Prioritaire, Zone Urbaine Sensible ou Zone Franche Urbaine)	2% (23 sites)
Situation par rapport au voisinage habitable	Isolé au tissu urbain	70% (1034 sites)
	Intégré ou proche du tissu urbain à moins de 250 mètres	48% (705 sites)
	Isolé strictement de tout habitat à moins de 250 mètres	36% (527 sites)
Situation par rapport à d'autres espaces	Intégré dans un espace de territoire agricole	73% (1075 sites)
	Intégré dans une zone industrielle ou commerciale	32% (476 sites)
	Intégré dans un espace de forêt et milieu semi-naturel	19% (288 sites)
Équipements de la vie courante	Supermarché à moins de 1500 mètres	72% (1073 sites)
	Boulangerie à moins de 1500 mètres	67% (992 sites)
	Pharmacie à moins de 1500 mètres	64% (945 sites)
	Bureaux de poste à moins de 1500 mètres	61% (906 sites)
	Banque à moins de 1500 mètres	49% (731 sites)
Édifices potentiellement à risques ou nuisibles	Déchèterie à moins de 500 mètres	17% (249 sites)
	Station d'épuration à moins de 500 mètres	9% (134 sites)
	Carrière/usine à béton à moins de 500 mètres	6% (95 sites)
	Usine Seveso à moins de 750 mètres	4% (63 sites)
Pollution des sols	Données BASIAS à moins de 250 mètres	38% (567 sites)
	Sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) (ex données BASOL) à moins de 250 mètres	2% (35 sites)
	Données SIS à moins de 250 mètres	2% (28 sites)
Nuisances électromagnétiques potentielles	Lignes à haute ou à très haute tension à moins de 50 mètres	10% (155 sites)
	Antennes à moins de 250 mètres	5% (80 sites)
	Transformateurs électriques à moins de 250 mètres	3% (48 sites)
Transport	Aérodrome/aéroport à moins de 1000 mètres	4% (65 sites)
	Autoroute à moins de 250 mètres	14% (211 sites)
	Ligne ferroviaire exploitée classique ou à grande vitesse à moins de 250 mètres	20% (301 sites)
	Gare/halte ferroviaire à moins de 500 mètres	2% (28 sites)
	Arrêt de tramway à moins de 500 mètres	2% (33 sites)
	Arrêt de bus à moins de 500 mètres	44% (659 sites)
	École maternelle à moins de 1500 mètres	60% (888 sites)
Instruction publique	École élémentaire à moins de 1500 mètres	76% (1119 sites)
	Collège à moins de 1500 mètres	44% (659 sites)
	Autres équipements localisés aux abords	Cimetière à moins de 500 mètres
Pompier à moins de 500 mètres		6% (85 sites)
Police/gendarmerie à moins de 500 mètres		4% (58 sites)
Hospital à moins de 500 mètres		4% (53 sites)
Prison à moins de 500 mètres		1% (12 sites)

PÔLE SANTÉ

Interpellation des autorités publiques quant à la stratégie nationale de lutte contre la Covid19

Fruit d'une démarche coopérative entre les associations du réseau Fnasat-Gens du voyage, les associations membres du Programme national de médiation en santé (PNMS) et le Collectif national droits de l'homme Romeurope, une note argumentaire a été adressée aux autorités publiques (ministère des Solidarités et de la Santé, agences régionales de Santé, préfetures) au début du mois de juin 2021. Soutenant le plaidoyer porté par ce collectif d'associations, cette note formule des préconisations relatives à la prise en compte des besoins des Gens du voyage et des habitants de bidonvilles et squats dans la stratégie de lutte contre la Covid-19, en particulier la campagne vaccinale.

Parmi ces recommandations, fondées sur un diagnostic partagé, sur l'expertise de terrain et les savoirs expérientiels des associations, figurent :

- la promotion d'une action locale d'"aller vers" et "ramener vers" coordonnée avec les acteurs de terrain, agile et adaptée aux besoins et ressources des personnes concernées et des territoires,
- la valorisation des pratiques de médiation en santé, dans le respect de leur cadre éthique
- la garantie préalable d'environnements favorables à la santé alors que la reprise des expulsions de lieux de vie informels depuis la fin de la trêve hivernale fragilise la situation de nombreuses familles.

La note a également été transmise au groupe de travail coordonné par la Société française de santé publique (SFSP), à laquelle le ministre des Solidarités et de la Santé a confié la mission de rassembler des éléments permettant de documenter, sur la base de l'expérience des acteurs, la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 et d'élaborer des propositions adaptées. Enfin, le Conseil scientifique Covid19 a pris connaissance des éléments présentés dans la note. Les associations signataires de cette note, dont le pôle Santé de la Fnasat a coordonné l'élaboration, espèrent ainsi contribuer à la définition partagée et à la mise en œuvre d'actions efficaces garantissant l'équité en santé et l'accès à toutes et tous des mesures de prévention de la Covid19, dans le respect des besoins des populations qu'elles accompagnent.

Programme national de médiation en santé (PNMS)

Fruit d'une démarche coopérative suite à une rencontre à distance le 23 février 2021, après plusieurs mois de latence en lien avec le contexte sanitaire, les associations membres du PNMS ont prévu de se réunir à nouveau au dernier trimestre 2021. Cette réunion sera accompagnée par Élodie Richard qui réalise, dans le cadre d'un contrat Cifre au sein de la Fnasat, une thèse relative aux conditions d'efficacité de la médiation en santé pour promouvoir le recours aux soins de santé primaires des publics précaires. Elle aura pour objet principal de définir les axes du plaidoyer qui seront déployés dans les mois à venir par les structures porteuses du Programme auprès des autorités publiques.

Solliciter le regard de la recherche permettra ainsi de mettre en perspective les savoirs académiques, les connaissances issues d'une revue de la littérature et de premiers entretiens exploratoires menés par Élodie Richard autour des enjeux que mobilisent la médiation en santé, et les savoirs issus de l'expérience des associations, de leurs pratiques, de l'expertise qu'elles ont développée en accompagnant des popula-

tions éloignées du système de santé (Gens du voyage, habitants de bidonvilles et squats, habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville...). Il s'agira aussi de nourrir et d'éclairer la réflexion opérationnelle au sein du PNMS par les travaux - de conceptualisation, de description et d'évaluation - menés par Élodie Richard dans le cadre de sa thèse.

Une nouvelle session de regroupement des médiatrices et des médiateurs du PNMS, s'est par ailleurs déroulée à distance à la fin du mois de juin, autour de temps d'analyse des pratiques, d'échanges de pratique et de formation relatifs à la thématique transversale des liens entre environnement, cadre et conditions de vie et santé. Ce sont au total 21 médiatrices et médiateurs qui ont participé les lundi 21 et mardi 22 juin d'une part, et les lundi 28 et mardi 29 d'autre part. Le groupe s'est sensiblement étoffé depuis novembre 2020 (16 médiatrices et 1 médiateur, alors) : il compte à ce jour 31 professionnelles et professionnels, 3 nouvelles associations du réseau Fnasat (l'Adept, Amitiés Tsiganes et Itinérance 22) ayant créé

des postes de médiation en santé au cours du premier semestre 2020 et Les Forges Médiation ayant largement développé leur équipe, dans un contexte local favorable (notamment, le déploiement de médiateurs et médiatrices en santé dans les quartiers politiques de la ville (QPV) soutenu par la métropole nantaise).

Enfin, le PNMS continue d'être régulièrement sollicité pour son expertise relative aux pratiques de médiation en santé et sa connaissance fine des populations éloignées du système de santé, leurs ressources et leurs freins dans l'accès à la santé. Ainsi, à l'ARS Bretagne la Délégation départementale du Morbihan souhaite proposer en novembre 2021 à ses partenaires locaux, en coopération étroite avec les associations membres du PNMS, un temps de formation autour des enjeux de la médiation en santé, son cadre éthique, les compétences, savoir être et connaissances à mobiliser, les modalités d'action et le travail en réseau. Santé publique France a également sollicité le PNMS pour contribuer à la conception et l'évaluation d'outils de communication relatifs à la Covid-19 accessibles au plus grand nombre.

Plan de Lutte contre la Covid 19 auprès des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine, 2020

Santé publique France a réalisé, de juin à septembre 2020 dans six départements de Nouvelle-Aquitaine, une analyse qualitative des investigations de clusters complexes de Covid-19, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la Fnasat, en particulier les associations locales adhérentes du réseau. Compte tenu des impacts de la pandémie au sein des populations vulnérables, des difficultés de recours au dépistage et d'accès aux soins pour une partie des Gens du voyage et des difficultés de réalisation du "contact tracing" à

distance, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a élaboré dès le 30 mars 2020 un plan de lutte contre la Covid-19 auprès des Gens du voyage.

L'objectif de cette étude qualitative était de comprendre si les modalités de réalisation des actions (réalisation du "contact tracing", du dépistage et de la mise en œuvre d'actions de prévention) étaient perçues, par les acteurs locaux, comme facilitantes pour lutter contre la Covid-19 auprès de cette population.

Un article présentant les résultats de

l'étude, a été publié sur le site internet de Santé publique France le 23 septembre 2021. Le pôle Santé le diffusera bien sûr largement afin de promouvoir les conclusions portées par l'étude. Celle-ci met, en effet, en lumière l'apport des pratiques de médiation en santé comme une intervention prometteuse car tenant compte des problématiques rencontrées par les personnes éloignées du système de santé dans le contexte épidémique. Il valorise ainsi les modalités d'action développées sur le terrain par les associations du réseau Fnasat, en réseau avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur les ressources et la mobilisation des voyageurs eux-mêmes.

Point sur l'état des lieux de l'étude santé en Nouvelle Aquitaine

L'étude sur le recours aux soins et la santé des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine est née de l'initiative conjointe de Santé publique France (SPF) (dans le cadre du programme sur les inégalités sociales et environnementales de santé dirigé par le Dr. Stéphanie Vandentorren), et de la volonté commune de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de la Fnasat-Gens du voyage de développer un programme de médiation en santé auprès des Gens du voyage et autres publics en situation de précarité. Cette étude a été réalisée en Nouvelle-Aquitaine, suite aux signaux d'alerte reçus par la cellule régionale de Santé publique France suite à l'épidémie de rougeole de 2017 - 2019 qui a sévi dans la région et du dépistage sur le saturnisme en Charente entre 2017 et 2019

L'étude a pour objectifs :

- d'évaluer la couverture vaccinale de la rougeole et des autres maladies à prévention vaccinale ;
- d'identifier les besoins en santé des personnes en fonction de leurs conditions de vie et d'habitat ;
- d'évaluer les liens entre environnement/conditions de vie et état de santé des Gens du voyage.

La population d'étude est constituée d'adultes (18 ans et plus) et d'enfants (de 7 à 13 ans) issus de la population de quatre départements

de la région : Charente, Charente-Maritime, Creuse et Gironde) et connus des associations locales du réseau Fnasat - Gens du voyage ou des structures type « centre social » qui accompagnent les Voyageurs et ayant conventionné avec ce dernier dans le cadre de cette étude.

Pour cette étude, trois questionnaires ont été co-construits avec les associations et les Gens du voyage (un pour l'adulte, un pour l'enfant et un sur les conditions de vie). Le questionnaire « adultes » a permis de collecter des données socio-démographiques et socio-économiques, l'état de santé et le recours aux soins, sur les habitudes alimentaires, les habitudes de vie, le bien-être psychologique et sur le niveau de littératie en santé des adultes. Le questionnaire « enfants » a permis le recueil de données sur l'état de santé, la scolarité et sur leur bien-être psychologique. Enfin, le questionnaire lieu de vie a permis de collecter des données sur les conditions de vie et les conditions environnementales du lieu d'habitat.

La phase de collecte des données de l'étude, initiée le 29 novembre 2019 a été suspendue le 16 mars 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement édictées par le gouvernement. Par mesure de précaution, elle n'a pas repris à ce jour afin de ne pas exposer les enquêteurs et les personnes

interviewées au risque de contamination. À la date de suspension, 823 questionnaires ont été collectés et transmis par les enquêteurs dans cette première phase de l'étude et sont en cours d'analyse (première phase descriptive). Compte tenu de l'importance des effets directs et indirects de la crise sanitaire et des périodes de confinement au sein des populations vulnérables dont font partie les Gens du voyage et des retours de terrain sur les difficultés pour ces populations de recours au dépistage et d'accès aux soins, l'étude a été réorientée à des fins d'amélioration des connaissances sur l'impact de l'épidémie dans cette population afin d'en tirer des enseignements et d'orienter les politiques publiques dans la gestion de ces cas complexes.

Cette deuxième phase de l'étude devrait ainsi nous permettre de comprendre et intégrer les changements induits par la crise sanitaire et les périodes de confinement (stigmatisation, santé mentale, insécurité alimentaire, perte revenus, scolarisation enfants, grands rassemblements).

GILLES BRABANT, SPF/FNASAT- GENS DU VOYAGE,
COORDONNATEUR DE L'ÉTUDE.

1. Plusieurs foyers de rougeole avaient été détectés par les systèmes de surveillance de SPF dans 3 départements de la région (Gironde, Vienne et Deux-Sèvres)
2. Des niveaux de plombémies supérieurs au seuil de vigilance et d'intervention ont été détectés notamment chez les garçons de plus de 7 ans (étude en cours de publication).

PÔLE JURIDIQUE

Quelle assurance pour les Voyageurs sur une aire d'accueil ?

Hormis chez des courtiers spécialisés ou en cachant la réalité de leur mode de vie, les Voyageurs ne peuvent plus assurer leurs caravanes auprès de compagnies classiques. Si ces dernières acceptent de couvrir les risques pour des caravanes à usage de loisirs, celles habitées de manière permanente sont systématiquement refusées.

En cas de sinistre, les contrats sont souvent dénoncés, ne permettant pas de prise en charge pour d'éventuelles réparations. L'entrée sur une aire d'accueil n'est pas soumise à la présentation d'une attestation d'assurance, mais la question d'avoir à *minima* pour les familles une assurance responsabilité civile (RC) se pose. Quelle est l'étendue de la couverture d'une assurance RC ? Couvrirait-elle par exemple la prise en charge de dommages causés à un tiers, comme dans le cas relaté par Patrice Pons, directeur de l'AGSGV 63 ?

Deux caravanes ont brûlé sur une aire d'accueil entraînant des dommages important à l'ensemble du bloc sanitaire. Ce dernier a brûlé intégralement avec le matériel électroménager de la famille de l'emplacement contigu dont la caravane a subi également quelques dommages. Le propriétaire à l'origine du sinistre n'était pas assuré pour ses caravanes et n'avait pas non plus de RC.

La responsabilité civile (article 1382 et suivants du Code civil) vise à réparer le dommage causé à un tiers (sont exclus les conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs et préposés) et donc à lui verser une indemnisation, ceci en opposition à la responsabilité pénale qui vise à la punition d'une infraction.

« Chacun est responsable du dommage causé par son fait mais encore par sa négligence ou par son imprudence » (article 1383 du cc). Les parents sont responsables des actes de leurs enfants mineurs (article 1384 du cc) et également des animaux dont ils sont propriétaires ou qu'ils ont en garde (article 1385 du cc).

Pour couvrir le risque de dommage causé à un tiers, il est prévu une

assurance afin de permettre une indemnisation de la victime à la place du responsable. En cas de défaut d'assurance, ce dernier doit dédommager lui-même, la ou les victime(s). Il est donc prévu un contrat Responsabilité civile (RC) « vie privée » souvent intégré dans une assurance habitation, scolaire et autres.

La couverture de ce risque a des limites et ne s'applique pas aux dommages intentionnels, mais aussi à certains domaines pour lesquels des dispositions spécifiques sont prévues : notamment l'activité professionnelle, certaines activités sportives et les véhicules à moteur.

Sont considérés comme véhicules à moteur (VAM) les voitures, camionnettes et autres camping-cars, mais aussi la caravane, qui y est assimilée comme « remorque, même non attelée » (article 211-1 du code des assurances). Dès lors qu'elle circule, cette dernière est également soumise à une obligation d'assurance couvrant cette responsabilité sur le domaine public routier (disposition rappelée dans le code de la route, L324-1).

Par exemple, dans le cas d'une communication d'un incendie accidentel provoqué par un VAM en mouvement ou en stationnement, dans un lieu ouvert ou non à la circulation publique, la jurisprudence récente admet que c'est la loi Badinter (loi du 5 juillet 1985) qui s'applique dans tous les cas et non le Code civil : c'est donc bien la RC VAM qui s'applique et non pas la RC « Vie privée ». Cette RC VAM est obligatoire. En cas de refus d'assurance de la part des assureurs, il est toujours possible d'utiliser la procédure BCT (Bureau central de tarification - art. L212-1 et suivants du Code de la route).

En conclusion, sur une aire d'accueil, deux types de dommages peuvent se produire : ceux liés à la circulation et ceux à l'arrêt.

Pour les premiers, il peut être utile de rappeler dans le règlement intérieur des aires d'accueil que les règles du Code de la route s'appliquent à l'intérieur de l'aire. La RC VAM sera applicable pour les dommages dans ce cadre.

Pour les seconds, il serait utile que les usagers aient à la fois une RC « Vie privée » pour les dommages causés par eux-mêmes ou leur entourage ou leurs animaux, et à la fois une RC « VAM » pour les dommages causés par l'un de leurs véhicules.

La loi ne prévoit pas d'obligation d'assurance pour pénétrer sur une aire d'accueil. Dans une requête de l'ANGVC contre un RI, la question a été posée de savoir si c'était illégal de l'exiger : le tribunal n'a pas tranché cette question (Arrêt n°1201011 du 23/01/2014, ANGVC / Cne de La Farlède).

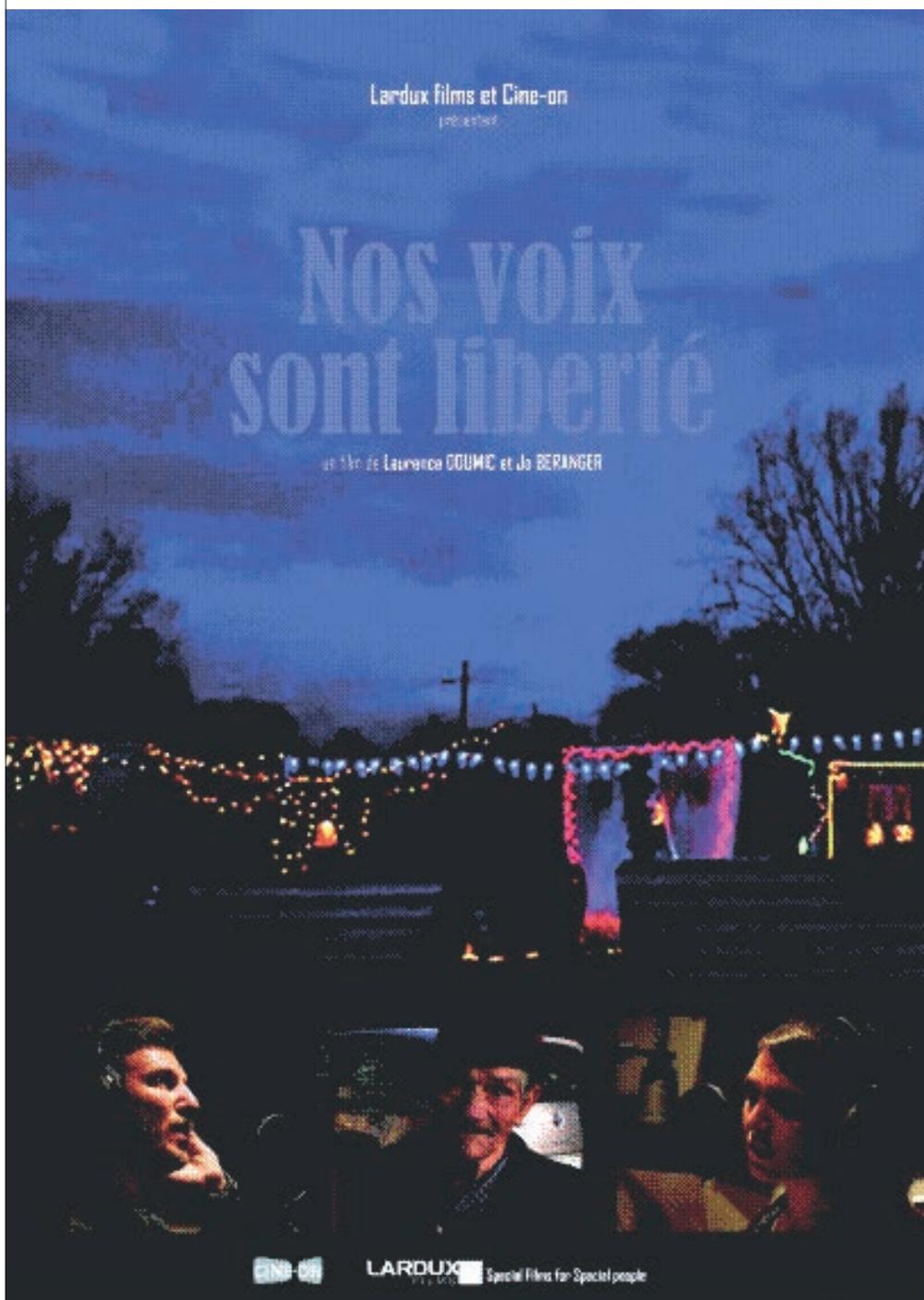
L'absence d'assurance ne remet pas en cause la responsabilité de la personne causant le dommage. Par contre la personne responsable devra elle-même dédommager la victime.

Le gestionnaire de l'aire d'accueil peut informer l'utilisateur de ses responsabilités en matière civile, liées à sa vie privée ou à l'usage de ses véhicules, motorisés ou non. Pour cette dernière, il peut lui mentionner l'existence du recours au BCT en cas d'impossibilité de trouver une assurance.



LA MÉDIATHÈQUE MATÉO MAXIMOFF

NOS VOIX SONT LIBERTÉ



■ La Médiathèque Matéo Maximoff vous recommande le film

« **NOS VOIX SONT LIBERTÉ** »

de Laurence Doumic et Jo Beranger

Lardux film /Cine one, 2020 - 58 min

Pour envisager une projection vous pouvez prendre contact avec la réalisatrice laurence.doumic@gmail.com

RÉSUMÉ

Tony, sa sœur Cindy, et leur famille manouche vivent et chantent depuis toujours, sur la

Butte Pinson. Leurs caravanes, comme celles de nombreux voyageurs se sont posées après la guerre, sur cette aire de liberté à Montmagny, au nord de Paris. Mais aujourd'hui la Butte Pinson se transforme en parc régional et leur monde est condamné par un grand projet de réaménagement du territoire. Chassés de leurs parcelles, ils doivent habiter entre les murs d'une « prison à ciel ouvert » et « apprendre » à vivre comme des sédentaires.

Face au mépris et à l'iniquité des élus en charge du projet, Tony et Cindy s'arment de leurs voix et décident de résister aux bulldozers par leurs chansons.

BANDE ANNONCE :

<https://vimeo.com/236734133/15c3712df1>

PROJECTION EN AVANT-PREMIÈRE

À la Médiathèque Matéo Maximoff, 59 rue de l'Ourcq - 75019 Paris

Le vendredi 15 octobre 2021 à 19h.

en présence de la réalisatrice et des familles de la Butte Pinson

DOSSIER DE PRESSE

LES LIEUX

• La butte Pinson

Sur la friche de la Butte Pinson à Montmagny dans le Val-d'Oise, à dix kilomètres de Paris, cohabitent plusieurs petits campements de Manouches formant le plus grand regroupement de « voyageurs » de la région : plus de cinq cents personnes.

Tous ces terrains en friche sont issus d'une ancienne carrière devenue avec le temps des vergers, des potagers, des jardins ouvriers. Ces parcelles dont certaines avaient des propriétaires, ont été petit à petit délaissées et louées aux voyageurs. Puis au fil des années, les loyers n'ont plus été réclamés par les descendants qui n'ont cependant pas accepté de leur vendre.

Leurs occupants se dénomment eux-mêmes Manouches ou voyageurs, et pourtant cela fait longtemps qu'ils ne voyagent plus comme avant. Le voyage s'est interrompu petit à petit depuis la guerre.

C'est ici que vivent Tony, Cindy, Bébelle et leur famille.

• La place désignée

La « place désignée » où les voyageurs doivent être déplacés se trouve à quelques centaines de mètres de leur lieu de vie. Nous la découvrons à travers le regard de Tony, d'Angélique et d'autres membres de la famille.

C'est une aire de béton entourée d'une double enceinte de tôle et de grillage.

Sur ce lieu où la nature est proscrite sont plantées quelques « cabanes de chantier », « Algecos », à la paroi synthétique et aux toits plats goudronnés.

C'est « une prison à ciel ouvert » parsemée de « gardes à vue » selon les mots des jeunes manouches qui la décrivent. La caméra se heurte à ses murs, à ses barreaux, à la tristesse de ce « no mans land » monochrome.

C'est aussi ici que nous rencontrons une de représentante de la Cavam. (Communauté d'agglomération de la vallée de Montmorency)

LES FIGURES DU FILM

• Tony et Cindy

Tony et Cindy (24 et 26 ans) sont les enfants de Mauricette. Ils vivent tous deux chez leurs parents installés en face de chez leur tante Bébelle.

Ils ont les yeux bleus de leur père. Ce sont des « Siegler », une grande famille de voyageurs originaires du Haut-Rhin. Ils sont allés à l'école et au collège à Montmagny. Ils se sont arrêtés après la troisième.

Ils travaillent sur les marchés ou ponctuellement dans un magasin de fleurs pour aider leurs parents.

Tony et Cindy ne sont pas seulement des sujets, des personnages du film, ils en sont les inspirateurs. Par leurs chansons ils orientent le récit du film.

• Bébelle

Bébelle ressemble à une Gitane, elle est la mémoire vive des lieux, la Butte Pinson « c'était la petite campagne » ou « le petit pays ». Ses parents et grands-parents ont vécu et sont morts ici suivant la tradition manouche. À leur mort leurs caravanes ont été brûlées, afin que leurs biens ne suscitent aucune jalousie chez les descendants.

Trois de ses six enfants vivent encore sous son toit avec elle et son mari Didou. Ils ont entre 15 et 25 ans.

Priscilla, l'une des filles aînées, habite une caravane à côté avec ses trois enfants.

Mauricette, la sœur de Bébelle, vit là aussi avec son mari et ses enfants. Les frères, les sœurs, les cousins, les neveux, les tantes, les oncles, les marraines et parrains (pas moins de vingt membres de cette même famille) vivent autour de Bébelle sur cette grande parcelle de liberté.

Courageuse et généreuse Bébelle a souhaité témoigner tout au long du film, sa parole juste et pleine de mansuétude s'oppose à la « novlangue » désincarnée des autorités en charge du projet.

• Raymond Gurême

Sa présence à la fois combative et bienveillante, à l'occasion d'une sortie scolaire, filmée « in situ » à La Butte Pinson, puis dans le cadre d'une exposition autour de sa vie à Montmagny où il rencontre Bébelle, fédère les familles dans un ultime appel à résister.

Laurence Doumic : Comment répondre au mépris et à l'iniquité ?

Sur les terrains, le soir, les jeunes se retrouvent pour faire la fête. Ils chantent parfois des chansons populaires. Leurs voix sont particulièrement justes et belles. Le lyrisme et parfois la mélancolie de leurs chants font écho à leurs vies et à leur situation.

Ces chansons les racontent et je pense qu'elles sont une réponse aux agressions infligées depuis plusieurs mois.

Alors je leur propose de chanter pour le film. Au début ils hésitent, pudiques, ils craignent de ne pas être à la hauteur, puis Tony et sa sœur Cindy acceptent.

Les chansons interprétées par Tony et Cindy, appartiennent au registre de la chanson populaire, de la variété française.

Ils chantent des chansons qui se chantaient dans leurs familles et qui se transmettent de génération en génération : un héritage musical à distance du jazz manouche mais bien réel, car avec ou sans guitares, les Manouches chantent tous, depuis toujours. Les chansons que nous avons retenues s'inscrivent naturellement dans

le film, sous la forme d'une trame narrative, mais aussi d'un mode d'expression choisi pour prendre la parole, magnifier un mode de vie, défendre une liberté et faire face à l'adversité.

J'ai souhaité aller encore plus loin en leur proposant d'écrire leurs propres chansons (celles qui les racontaient le mieux).

Claude Lemesle, une grande plume de la chanson française, dont ils admirent le talent, s'est associé à cette aventure et a accepté de les aider à écrire les textes des trois chansons originales du film.

Ces chansons interprétées par Tony et Cindy sont le cœur battant du documentaire : un chœur à deux voix qui souligne, sublime ou intensifie les moments vécus, et où résonnent les témoignages des différents membres de la famille, mais aussi ceux d'Alexandre Romanès et de Raymond Gurême.

Prochainement à la médiathèque Réservation indispensable documentation@fnasat.asso.fr

Vendredi 12 novembre à 19h

La médiathèque Matéo Maximoff et les éditions du Commun vous invitent à la présentation du livre de William Acker

Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil

Rencontre discussion avec l'auteur

Ce n'est pas un hasard si les plus proches riverains de l'usine Lubrizol, partie en fumée toxique fin septembre 2019 à Rouen, étaient les habitants de l'aire d'accueil des « gens du voyage » de Petit-Quevilly. Partout en France, les lieux « d'accueil » attribués aux personnes relevant de cette dénomination administrative se trouvent à l'extérieur des villes, loin de tout service, ou dans des zones industrielles à proximité de diverses sources de nuisances. Constatant l'absence de chiffres opposables aux pouvoirs publics sur l'isolement de ces zones et leur rôle dans les inégalités environnementales, William Acker a décidé de les recenser, département par département.

La première partie de cet ouvrage analyse le contexte historique, sociologique et politique de ces communautés et du rapport que l'État entretient avec elles. La seconde partie est l'inventaire exhaustif et cartographié des aires d'accueil. Cet inventaire s'appuie sur des critères précis et factuels comme la distance et la durée de trajet de la mairie à l'aire, la proximité immédiate de zones habitables ou de zones à risque sanitaire ou écologique (centrale nucléaire, déchèterie, usine, station d'épuration, etc.).

C'est un travail inédit qui permet de mettre en lumière, d'une part, l'antitsiganisme diffus dans toutes les strates de notre société et, d'autre part, l'encampement moderne de toute une partie de la population invisibilisée de l'espace et du débat publics. Les « gens du voyage » sont en première ligne d'un des grands enjeux de lutte du XXI^e siècle : le racisme environnemental.

Mardi 23 novembre à 19h

La parole des témoins. Témoignages filmés, sonores et écrits des persécutions, 1940-1946

Depuis 2019, une équipe de chercheurs, aidée par de nombreux collectifs, a constitué un recueil de témoignages écrits et oraux relatifs aux persécutions des personnes dites nomades en France de 1940 à 1946. Au terme de ce programme, 36 témoins ont été enregistrés et les témoignages de 277 témoins ont pu être recueillis. Cette collection sera déposée et consultable aux Archives nationales, à l'École des hautes études en sciences sociales ainsi qu'à la Médiathèque Matéo Maximoff.

Le mardi 23 novembre, Ilse About, chargée de recherche au CNRS et directeur du programme de collecte, nous présentera la teneur et le contenu de ces témoignages, et nous visionnerons plusieurs extraits des enregistrements filmés. Avec lui, nous nous interrogerons : pourquoi la parole des témoins n'a-t-elle pas été recueillie systématiquement, écoutée et prise en compte ? Pourquoi ces décennies de silence ?

ENTRETIEN

Arnault GIMENEZ
directeur de l'association Gadjé Voyageurs 64

« **Mon école au fil des saisons** », documentaire sur la scolarisation de l'association Gadjé Voyageurs 64.
30 minutes, couleurs, stéréo, français non sous-titré, mars 2019

Droits et distribution
Association Gadjé Voyageurs 64 - 05 59 92 03 06

Réalisateur : Thierry LHASERAS, Montage : Roland DARGELEZ, Musique : Michel MOLINA, Poème : Louis RICHARD

Au sein de l'agglomération paloise, de nombreuses familles de voyageurs sont stationnées sur différents sites. Enfants, jeunes et parents expriment leurs doutes, leurs espoirs ou leur projet quant à leurs projets de scolarisation. Les équipes pédagogiques des établissements scolaires de Pau et son agglomération ainsi que les travailleurs sociaux de l'association Gadjé-Voyageurs 64 viennent en appui de ces familles afin de garantir une scolarité porteuse de résultats. Ces témoignages pris sur l'ensemble d'une année scolaire, au fil des trimestres, permettent d'appréhender à la fois les inquiétudes, mais aussi les espoirs de l'ensemble des participants à ce documentaire sur des parcours scolaires et des projets d'avenir en construction. Un documentaire en prise avec les réalités quotidiennes des familles de voyageurs, qui vient questionner la place des enfants, des parents, mais aussi celle de nos interventions, de nos représentations et de nos valeurs.

Avec le soutien de GIP/DU de Pau, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, CAF des Pyrénées-Atlantiques-Réseau Appui Parents, DILCRAH

Deux ans après quel regard sur la question de la scolarisation ?

Une scolarisation fortement impactée par la pandémie du Covid avec pour corollaire une déscolarisation massive à tous les niveaux (maternelle, primaire et secondaire).

Une défiance des familles envers la scolarisation et le fait de laisser leurs enfants en collectif, mais aussi une défiance vis-à-vis des discours portés par les travailleurs sociaux en matière de santé et d'insertion en général. Un phénomène de repli sur un entre-soi alimenté par une peur véhiculée par les réseaux sociaux qui n'ont pas favorisé l'ouverture sur l'extérieur des Gens du Voyage.

Le film sur la scolarisation a-t-il déclenché des partenariats ?

Le documentaire n'a pas déclenché de partenariats spécifiques, par contre il a permis de mettre en avant le travail conjoint mené par l'association et les services de l'Éducation nationale (équipes pédagogiques, enseignants, directeurs d'établissement...) et la pertinence

d'un accompagnement spécifique pour favoriser des conditions optimales de scolarisation.

Y-a-t'il eu des demandes de diffusion ?

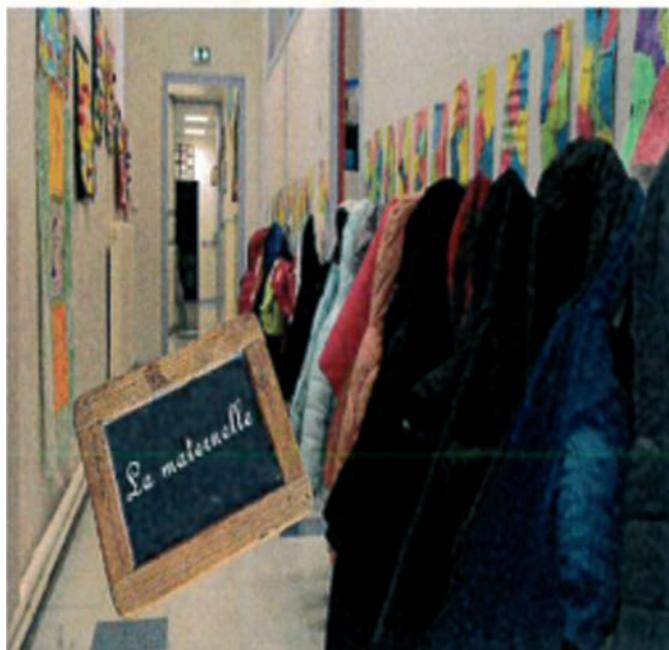
Plusieurs acteurs nous ont demandé la possibilité de diffuser le documentaire : conseils départementaux dans le cadre de renouvellement de leur schéma GDV, Idéalco dans le cadre de formation, services de l'Éducation nationale dans le cadre de formation ou d'information pédagogique à destination des enseignants.

Nous pouvons, à cet effet, avec un contrat de mise à disposition tarifé, permettre la diffusion de ce documentaire vidéo qui représente un outil intéressant pour évoquer ou travailler la question de la scolarisation des voyageurs.

De notre point de vue, il y a eu déscolarisation massive avant le confinement, est-ce que la situation perdure, qu'est-ce qu'il en est chez vous ?

La rentrée scolaire 2021 qui vient de se dérouler est prometteuse car de nombreuses familles reviennent vers nous afin de scolariser à nouveau leurs enfants. Quelques situations de déscolarisation perdurent mais le retard pris pendant l'année scolaire précédente est en train de se combler petit à petit.

PROPOS RECUEILLIS PAR NACÉRA KACIMI



FOCUS

LE NUMÉRIQUE POUR TOUS !

Le Centre Apaj : s'attaquer à l'illettrisme numérique (ILLETRONISME)

Afin de s'attaquer à l'illettrisme numérique (ILLETRONISME), le Centre Apaj a mis en place une nouvelle action d'aide à l'utilisation des plateformes administratives, le projet MédiNum. Pour cela un outil sur mesure a été développé par le Centre Apaj : la valise numérique.

La valise numérique est composée de trois ordinateurs portables, trois tablettes, une clé 4G, une imprimante sans fil et un

vidéoprojecteur. Cette solution itinérante peut être utilisée en extérieur dans les quartiers ou dans une salle mise à disposition puisque seul une prise suffit.

Un(e) médiateur(trice) anime des ateliers collectifs plusieurs fois par semaine ouverts à tous. L'objectif est de faire avec les personnes et de développer l'autonomie pour les démarches en ligne.

Dans les quartiers gitans de Montpellier, où résident

des familles sédentaires, les ateliers sont très demandés et permettent une approche différente du travail social. Un suivi individuel par un travailleur social est mis en place parallèlement quand c'est nécessaire. Environ 200 personnes par an bénéficient de cet outil dans les quartiers et au siège de l'association.

La finalité de ce projet étant d'amener progressivement les publics à l'autonomie et de faire disparaître MédiNum dans les années à venir.

ESTELLE PANNÉ



L'AUTRE CARAVANE

Handicap - une autre façon d'accueillir dans un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Lieu d'accueil dédié à l'ensemble des Gens du voyage, l'Autre Caravane va à la rencontre des familles itinérantes pour les soutenir dans l'expérience de leur fonction parentale.

L'association Contact et Promotion est une association créée en 1969 à Strasbourg. Ses premières actions relèvent de l'accompagnement à l'apprentissage du français par le biais de cours de FLE (français langue étrangère), de l'accompagnement scolaire et de l'accompagnement à la fonction parentale à travers un LAEP situé à Strasbourg « La Papothèque® Éducative ».

En Juin 2015, lors d'une réunion regroupant les lieux d'accueil enfants-parents du Bas-Rhin, le responsable

du pôle Collectivités, Associations, Entreprises de la CAF du Bas-Rhin exprime son intérêt pour la création d'un LAEP à destination des Gens du voyage vivant sur les aires d'accueil de l'Eurométropole de Strasbourg. La CAF fait part du soutien, qu'elle est prête à apporter à une structure porteuse du projet.

L'association Contact et Promotion, s'empare alors de cette proposition !

Pourquoi cette volonté ?

Comme tout un chacun, les parents Voyageurs se trouvent confrontés à la réalité de leur parentalité et aux questionnements qui accompagnent l'expérience de celle-ci, dès la naissance de l'enfant : des joies aux doutes en passant par les questions et

difficultés, la parentalité est à la fois intimement privée et absolument sociale. En outre, la précarité importante, la dureté des conditions de vie et les stigmatisations spécifiques que connaissent les familles de Voyageurs peuvent peser d'autant plus sur les relations parents-enfants.

L'association Contact et Promotion estiment qu'éduquer, c'est permettre que les individus disposent des repères pour qu'ils puissent trouver leur place dans la société, des pistes pour qu'ils puissent se questionner ou approfondir leur réflexion.

Ainsi est né le LAEP L'Autre Caravane, à la croisée d'une volonté d'élus et des valeurs de l'association Contact et Promotion...

Aujourd'hui le LAEP itinérant L'Autre Caravane se déplace sur cinq aires d'accueil des Gens du voyage de l'Eurométropole

de Strasbourg, dix-sept heures par semaine, avec son camping-car aménagé.

En 2021, un projet dans le projet...

L'Autre Caravane, permet aux parents et à leurs jeunes enfants de fréquenter un lieu d'écoute où elles et ils sont accueillis sans jugement, dans un objectif de valorisation de la fonction parentale, de socialisation de l'enfant et de préparation en douceur à une séparation parents-enfants sereine.

Forte de son expérience sur le terrain, l'équipe du LAEP peut aujourd'hui dresser un état des lieux de sa connaissance de la parentalité dans la communauté des Gens du voyage.

La parentalité y est multiforme, et chaque adulte de la communauté est garant du bien-être de l'enfant, désignant alors de

façon très large la fonction « d'être parent ». Nous pouvons donc parler de « fonction parentale » que chacun peut être amené à exercer, non seulement les parents biologiques, mais aussi les personnes qui ne sont pas les parents de l'enfant et qui participent à sa prise en charge et à son éducation.

Ce constat est d'autant plus palpable lorsque ce sont des adultes en situation de handicap qui accompagnent les enfants dans le camping-car, et sont garants de la fonction parentale. Accompagner ces personnes, dans la communauté des Gens du voyage, c'est innover dans le domaine du soutien à la parentalité. C'est se poser les questions suivantes : quelle parentalité pour les personnes en situation de handicap ? Quelles compétences pour élever un enfant ? Comment accompagner et soutenir la fonction parentale des adultes en situation de handicap ?

Cela demande donc de poser une réflexion, de se former et de trouver des outils. Pour l'équipe du LAEP L'Autre Caravane, ce fut de penser que des stratégies sont à élaborer et des solutions à inventer.

C'est en ce sens, que suite à un appel à projet dans le cadre de la stratégie plan pauvreté, l'équipe de L'Autre Caravane a mis en place le projet « **Handicap et fonction parentale dans la communauté des Gens du voyage : de nouvelles pistes d'actions !** ». Ce dernier s'est mis en place du 1^{er} janvier au 31 octobre 2021.

L'objectif principal du projet fut de **soutenir la fonction parentale des référents éducatifs en situation de handicap, sur les aires d'accueil des Gens du voyage.**

Pour mener à bien ce projet, l'équipe du LAEP a complété son équipe en embauchant une coordinatrice dédié à ce dernier. Après une phase d'observation sur les aires d'accueil et des rencontres avec des partenaires,



celle-ci a pu créer différents outils, tant pour les professionnels que pour les familles accueillies.

Un projet, des outils...

Au-delà de la formation de l'équipe du LAEP dont elle a bénéficié dans le cadre de ce projet, sa coordinatrice a construit et mis en place une malle à destination des professionnels, du LAEP L'Autre Caravane, avec plusieurs objectifs :

- Rendre accessible aux professionnels un ensemble de documents nécessaires à leur action,
- Permettre aux nouveaux accueillants d'acquérir des connaissances de base sur les thématiques abordées (la parentalité, le handicap et les Gens du voyage).

Celle-ci comprend toutes sortes d'ouvrage en lien avec une ou plusieurs thématiques du projet. Elle est accessible dans son intégralité ou uniquement une partie pour toutes et tous les professionnels du LAEP.

L'équipe du LAEP s'est également constitué des outils pédagogiques, en vue des itinérances menées sur les aires d'accueil. En effet, partant du constat que les jeux disponibles dans le camping-car ne sont pas toujours adaptés au public d'adultes porteurs de handicap et qu'ils ne comprennent pas une dimension d'échange autour de la parentalité elle-même. La coordinatrice du projet à créer des supports adaptés aux spécificités de notre mode d'accueil et des référents éducatifs que nous souhaitons accompagner de manière plus approfondie.

Ainsi sont né deux outils :

- Une malle terrain, comprenant des ouvrages de littérature jeunesse abordant différents types de handicaps, et des outils fonctionnels (déroulé de temps d'accueil, time-timer...).

- Un jeu de société évolutif en forme de caravane, créé par la coordinatrice, dont les finalités sont de Le but de ce jeu est de créer un environnement de communication entre les enfants et les adultes sur leur quotidien, d'aider à la prise de conscience des adultes en situation de handicap sur leur place dans les accueils, de soutenir la reconnaissance des adultes en situation de handicap par les enfants, comme référent éducatif. Il suit le principe d'un jeu de l'oie où les thématiques

abordées sont principalement des défis ou des questions pour apprendre à se connaître (émotions, vie quotidienne...).

Sa mise en place...

L'expérimentation sur le terrain a eu lieu en septembre 2021 et se poursuivra dans le temps. À l'heure actuelle, la malle terrain a été utilisée sur deux aires d'accueil auprès de trois personnes en situation de handicap et les enfants qu'ils ont accompagnés.

Sa pérennité

Le LAEP L'Autre Caravane a un fort ancrage partenarial tant dans l'Eurométropole de Strasbourg qu'au niveau national. Ainsi l'équipe présentera la malle lors de rencontres partenariales avec les membres des Espaces de Vie Sociale intervenants sur les aires d'accueil des



Gens du voyage de l'Eurométropole de Strasbourg, entre novembre et décembre 2021. Par la suite, un système de prêt sera mis en place, notre objectif étant que chaque partenaire puisse se former et s'informer sur les trois thématiques du projet. Un éventuel accompagnement pourra être effectué si elles ou ils en effectuent la demande (présentation de la malle de manière approfondie, du diagnostic...).

En 2022, cette malle sera également présentée aux adhérents de la Fnasat par mail en premier lieu puis en présence suivi d'échanges et de débats pour les membres du réseau qui le souhaitent.

Afin de transmettre également des supports pédagogiques, la malle s'enrichira d'une copie des supports pratiques mis en place dans la malle "terrain" afin de faire bénéficier également de pistes d'action et d'outillage à nos différents partenaires.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ :
NEDJMA GLEITZ, RESPONSABLE LAEP

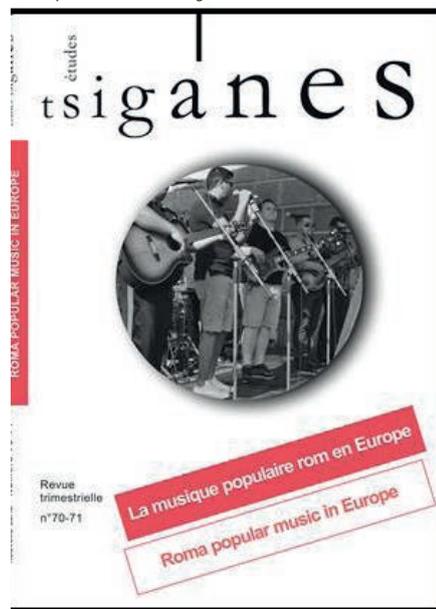
PUBLICATION

Revue Études tziganes n° 70-71
La musique populaire rom en Europe
Roma popular music in Europe

À quoi ressemble l'univers de la musique populaire rom/tsigane européenne de nos jours ? Comment en parler et le comprendre aujourd'hui d'un point de vue qui met en avant la popularité conditionnelle de toutes les pratiques musicales roms/tsiganes, surtout à l'ère de la reproductibilité de masse ? Les pratiques professionnelles des musiciens populaires roms/tsiganes peuvent-elles servir de scènes pour la « micro-politique » de la représentation ? Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent pour habiter les différents espaces de reconnaissance ? Enfin, comment ce champ de production culturelle et ses acteurs sont-ils abordés et représentés par les chercheurs locaux qui sont liés à une généalogie académique peut-être différente de celle de leurs homologues du monde anglophone ?

En tentant de répondre à ces questions, ce numéro spécial, vise à présenter un aperçu partiel de la musique populaire rom/tsigane dans différents contextes européens en permettant des comparaisons situées historiquement et ethnographiquement, et cherche à remettre en question les interprétations établies (populaires et académiques) de la musique rom/tsigane. Il aspire à considérer la culture musicale populaire rom/tsigane comme une vision dynamique et importante pour comprendre le positionnement social et culturel plus large des populations tziganes/roms dans l'Europe d'aujourd'hui.

Les personnes ayant contribué à ce numéro sont toutes



des universitaires locaux non-roms. Dans le cadre d'une compréhension flexible et plus ouverte de la musique populaire, les diverses contributions nous invitent à nous déplacer de l'Est à l'Ouest de l'Europe dans notre recherche des particularités du populaire rom/tsigane.

Commander votre numéro

Revue Études tziganes n° 70-71

La musique populaire rom en Europe

Ajouter au panier

Études tziganes

SOMMAIRE

Éditorial, **Alain Reyniers**

ÉTUDES SUR LA MUSIQUE POPULAIRE ROM/TSIGANE EN EUROPE

Introduction, **Aspasia Theodosiou**

Les deux siècles de la vengerka tzigane : pédagogie, stratégies d'interprétation et mémoire culturelle des guitaristes roms russes, **Oleg Timofejev**

Les musiciens roms en Lettonie : des carrières (non) durables, une appartenance ethnique (in)visibles, **Ieva Tihovska**

La Rom-pop en République tchèque, **Zuzana Jurkova**

La Rom-pop : l'évolution de la musique rom en Slovaquie, **Jana Belisova**

Le Flamenco et l'identité musicale des Gitans espagnols. Stylisation et traduction dans la construction de la musique ethnique espagnole, **Maria Jesus Castro**

STUDIES IN ROMA(NI)/GYPSY POPULAR MUSIC IN EUROPE

Introduction, **Aspasia Theodosiou**

The two centuries of the gypsy vengerka: Pedagogy, performance strategies and cultural memory of russian-romani guitarists, **Oleg Timofejev**

Romani musicians in Latvia: The (un)sustainability of careers, the (in)visibility of ethnicity, **Ieva Tihovska**

Rom-pop in the Czech Republic, **Zuzana Jurkova**

Rom pop: how roma music is changing in Slovakia, **Jana Belisova**

Flamenco and the musical identity of Spanish Gypsies. stylization and translation in the construction of ethnic spanish music, **Maria Jesus Castro**

FOCUS

En souvenir de Patrick Williams : Budapest, été 2002, **Emmanuel Filhol**

La musique, c'est ma vie. Portrait d'une femme manouche, **Alain Reyniers**

De l'élaboration à l'abrogation : la loi du 3 janvier 1969, **Jacqueline Charlemagne**

Chroniques de livres, **Marie-Claude Vachez**

+ de numéros de la revue

<http://www.etudestziganes.asso.fr/panier.html>

Revue Études tziganes

Fnasat-Gens du Voyage, 59 rue de l'Ourcq 75019 Paris –
Tél. 01 40 35 00 04 - Fax 01 40 35 12 40 - revue@fnasat.asso.fr - www.etudestziganes.asso.fr

PUBLICATIONS

Rencontres en caravanes – Conversations avec dix familles manouches

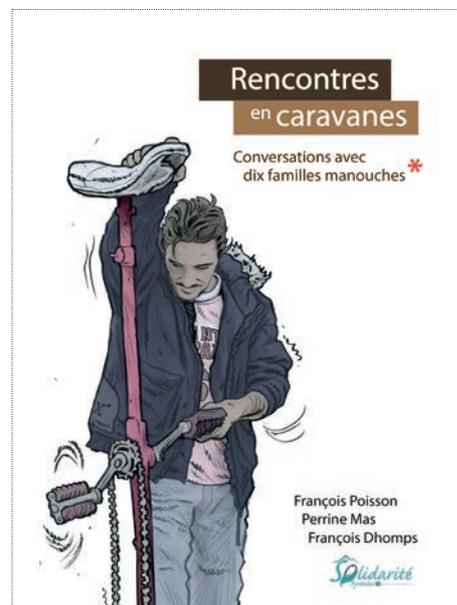
François Poisson, Perrine Mas, François Dhomps ; Solidarité Pyrénées, 2021

L'association Solidarité Pyrénées a voulu faire entendre le besoin de reconnaissance des familles, séjournant dans le département des Pyrénées-Orientales, ainsi que leur souhait d'un changement de regard général de la société à leur égard. L'association a travaillé avec François Poisson, dessinateur et graphiste, pour l'accompagner et recueillir leurs récits, en 2019.

Les dix familles sont installées sur différents sites des Pyrénées-Orientales, elles racontent leur parcours de vie, leurs difficultés, leurs espérances... Les récits enregistrés ont été transcrits au plus près de la parole de chaque interlocutrice ou interlocuteur, avec photos et dessins de leur

environnement propre.

Une belle galerie de portraits qui a le mérite de montrer la diversité des origines régionales, des métiers ou des activités exercées..., et les difficultés auxquelles tous sont confrontés, que ce soit pendant la scolarité, pour séjourner sur un terrain, pour accéder aux soins, etc. Cependant, les portraits sont suffisamment nuancés pour faire apparaître la personnalité de chacune et de chacun, et ne pas les réduire à des stéréotypes. C'est ainsi que l'on perçoit comment chacun se situe dans ce monde, tant par rapport à sa propre famille qu'à la société environnante.



Pour ne pas voyager au pays de l'oubli

Association du Centre social Voyageurs 72

L'association du Centre social Voyageurs 72 existe depuis 2002, et a comme mission de favoriser la connaissance réciproque entre Voyageurs et sédentaires, de mettre en place des actions diverses dans tous les domaines de la vie quotidienne afin de répondre aux besoins et préoccupations des Gens du voyage. La structure accorde une place prépondérante au lien social, à l'implication et à la participation des Gens du voyage dans le cadre de ses actions. Au fil des ans, Voyageurs 72 a noué des relations privilégiées avec les Voyageurs, et en particulier avec les plus âgés qui exprimaient souvent un sentiment d'isolement, une perte de place centrale au sein de la famille. Pour lutter contre la solitude, l'isolement social et géographique des Voyageurs les plus âgés, nous avons mis en place le projet Pour ne pas voyager au pays de l'oubli*. Celui-ci vise, avant tout, à valoriser la parole des plus anciens, leur savoir, leur expérience de vie, afin de les transmettre aux jeunes générations. Sous l'égide du Centre social, Linda Zreik, animatrice en charge de ce projet et Georges Pacheco, auteur photo-

graphe, sont allés à leur rencontre. Ils ont ainsi recueilli leur témoignage en abordant leur histoire familiale, leur enfance, le voyage autrefois, l'école, le stationnement...

Même si les Voyageurs ont une culture orale qui se transmet de génération en génération pour raconter le temps d'avant, nous savons que les nouvelles générations ne connaissent pas forcément leurs racines ni l'histoire de leur famille. Nous savons aussi combien il est important de laisser une trace de ce qui a été pour mieux comprendre le présent.

À l'issue de ce projet, neuf personnes ont accepté que leur récit soit publié, illustrant ainsi la diversité des réalités de vie. Ce sont ces témoignages que vous allez découvrir dans cet ouvrage. Que ces récits de vie puissent contribuer à mieux faire connaître l'univers des Gens du voyage auprès des jeunes générations de Voyageurs comme auprès des sédentaires.

CHRISTIAN MERCIER, PRÉSIDENT DU CENTRE
SOCIAL VOYAGEURS 72



*Le projet a fait partie des six lauréats de l'appel à projet lancé par la Fnasat en 2017, grâce au soutien du ministère de la Culture et de la Communication [NDLR].

Des caravanes aux pavillons

Marie Amalfitano, Éric Faure, Jeanette Grégori, Django Etti

Des caravanes aux pavillons vient de paraître. Fruit d'un projet mémoriel commun entre la Fnasat et Lupovino, ce livre parle d'une sédentarisation semi-séculaire de nomades venus d'horizons très divers à Strasbourg, dans un quartier de relégation sociale que l'on nomme "Le Polygone". Bien que cette sédentarisation progressive réunisse en même lieu toutes les familles du voyage connues en France, Gitans espagnols, Roms, Yéniches et Manouches, ce sont surtout ces derniers qui ont témoigné dans ce livre.

Les témoignages recueillis sont

accompagnés de photos et de dessins d'artistes qui ont été en contact direct avec les familles, offrant ainsi à cet ouvrage une qualité plastique exceptionnelle et une dramaturgie en accord avec la véracité des propos entendus et des vies vécues.

Plus de cent photos et plus de vingt illustrations embellissent ce recueil de mémoire tout au long de ses cent quarante-huit pages. Le livre *Des caravanes aux pavillons* édité par l'association Lupovino – avec le soutien de la Fnasat [NDLR] –, est disponible directement auprès de l'éditeur – CSC Lupovino, 46 rue de

l'Aéropostale, 67100, Strasbourg – et bientôt dans quelques librairies de Strasbourg, au prix de 25 euros.

Le bon de commande est disponible sur Facebook, page de Lupovino ou page de Le Polygone.

ERIC FAURE, PRÉSIDENT LUPOVINO



Comment améliorer l'accueil des gens du voyage dans les établissements de santé creusois ?

Guide à destination des personnels de santé réalisé par le Centre social tsigane de l'Udaf 23, l'Ireps Nouvelle-Aquitaine antenne de Creuse et le Plan santé + 23

À la suite d'un festival organisé par le Centre social tsigane, les centres hospitaliers creusois ont souhaité mettre en œuvre des actions concrètes apportant des réponses à la question-titre. Une action collaborative a été conduite en « s'inspirant de la méthode de croisement des savoirs d'ATD Quart monde. » Des rencontres ont été organisées, réunissant des gens du voyage et des professionnels de santé de plusieurs établissements, pour co-construire ce projet.

La première partie présente les gens du voyage en France et plus concrètement en Creuse. La deuxième décrit la méthodologie du projet et présente les huit thèmes abordés. La dernière partie donne les recommandations destinées aux professionnels d'une part, aux gens du voyage puis aux structures intervenant auprès d'eux d'autre part. Une fiche de positionnement et d'actions est proposée à la fin du guide. Une démarche intéressante qui propose un outil pouvant inspirer bien d'autres départements.

Ce guide n'étant pas une fin en soi, il est précisé qu'une action parallèle est engagée avec les familles pour qu'elles produisent un outil qui leur sera plus adapté.

Comment améliorer l'accueil des gens du voyage dans les établissements de santé creusois ?



2021

PUBLICATIONS

Enquête sur la situation des Roms et des Gens du voyage : l'Europe doit briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la discrimination à l'égard des Roms et des Gens du voyage

Alors qu'ils vivent dans certains des plus riches pays au monde, un quart des Roms et des Gens du voyage en Europe occidentale ne peuvent se permettre des produits de base tels que le chauffage ou une alimentation saine, et jusqu'à un cinquième de leurs enfants souffrent de la faim, d'après les résultats de la nouvelle enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). La discrimination endémique associée au décrochage scolaire entraîne également des perspectives d'emploi restreintes et à une pauvreté généralisée pour beaucoup d'entre eux. En conséquence, l'espérance de vie des Roms et des Gens du voyage est de 10 ans inférieure à celle de la population en général. Ces conclusions devraient guider les réponses politiques aux niveaux européen et national et aider les décideurs politiques à collaborer avec les Roms et les Gens du voyage dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

« Ce rapport met en lumière les difficultés choquantes que subissent trop de Roms et de Gens du voyage dans l'Europe d'aujourd'hui », déclare le directeur de la FRA, M. Michael O'Flaherty. « Les inégalités existant déjà avant la COVID-19, ces conclusions rappellent de toute urgence la nécessité pour les gouvernements et la société de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. »

Rapport « Gens du voyage » : lever les entraves aux droits, Défenseur des droits

La Défenseure des droits, saisie par la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL), a souhaité apporter sa contribution à l'élaboration de la Stratégie française sur l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms. Dans un souci de cohérence au regard du contexte et du droit national, la contribution est publiée en deux volets, l'un consacré aux droits des « Gens du voyage » et l'autre à ceux des Roms migrants.

La présente contribution est consacrée aux « Gens du voyage ».

[Rapport - « Gens du voyage » : lever les entraves aux droits](#)

Le rapport relatif à l'enquête sur les Roms et les Travellers fournit, pour la première fois, des données comparables sur les expériences des Roms, des Travellers et des Gens du voyage en matière de droits fondamentaux en Belgique, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. Il met en évidence les inégalités généralisées qui pérennisent les spirales de pauvreté et d'exclusion.

résultats de l'enquête de 2019 après des Roms et des Gens du Voyage

L'enquête en bref L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a questionné 4 659 Roms ou Gens du voyage âgés de 16 ans ou plus en Belgique, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni au sujet de leur situation sociodémographique et de leurs expériences de discrimination. En outre, l'enquête a recueilli des informations sur 8 234 personnes vivant dans les ménages des personnes interrogées et sur les infrastructures des aires d'accueil ou du voisinage. Le rapport d'enquête s'appuie également sur des informations émanant d'autres sources et concernant la population française en général. Les entretiens ont eu lieu de décembre 2018 à juillet 2019. Le rapport d'enquête, le questionnaire et le rapport technique sont disponibles en ligne. En France, l'enquête a porté sur 1544 Gens du voyage (Travellers) vivant dans des aires d'accueil.

Gens du voyage en France: Principaux résultats de l'enquête de 2019



Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PUBLICATIONS

Géopolitique des Tsiganes - Des façons d'être au monde, entre circulations et ancrages, Adèle Sutre

Qui sont les Tsiganes ? Quels points communs entre des familles manouches d'Auvergne, des Roms de Roumanie ou de Finlande, des Sinti allemands, des Gitans espagnols ou de Camargue, des Zingari italiens, des Gypsies anglais, des Roms australiens, américains ou argentins, des Tchinganés turcs ? Une telle diversité s'accompagne d'une pluralité de représentations et de pratiques de l'espace, entre circulations et ancrages.

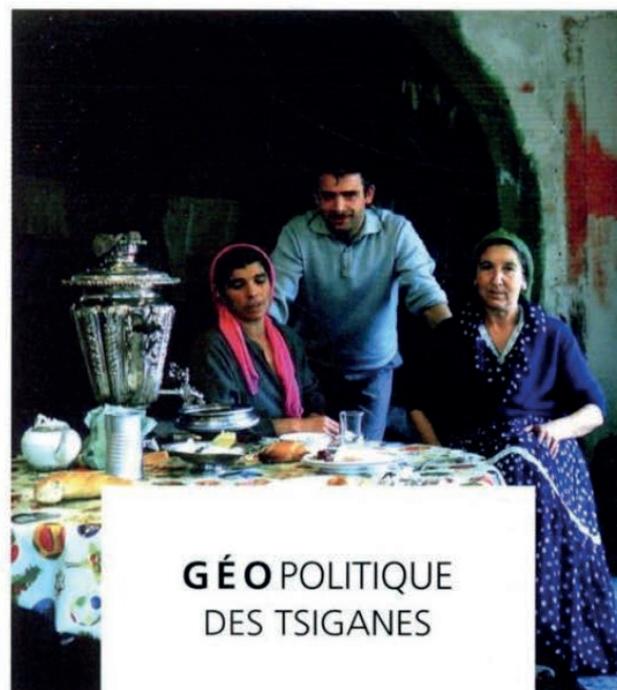
Cette géopolitique des mondes tsiganes propose des clés de lecture pour penser des façons d'être au monde diverses, bien que généralement perçues de l'extérieur comme homogènes. Alors que les Tsiganes ont souvent été présentés comme un peuple « sans histoire », dont les manières d'être et de faire seraient immuables, Adèle Sutre s'attache à rendre compte de toute l'importance des processus historiques dans la compréhension des enjeux contemporains.

Une réflexion géopolitique consacrée aux Tsiganes dans laquelle l'auteure expose notamment les points communs entre les familles manouches d'Auvergne, les Roms de Roumanie ou de Finlande, les Zingari italiens ou encore les Gypsies anglais. Elle propose des clés pour comprendre diverses façons d'être au monde alors qu'elles sont généralement perçues de l'extérieur comme homogènes

Date de parution 08/04/2021

Nb. de pages 182 pages

Editions Le Cavalier Bleu



Des façons d'être au monde
entre circulations et ancrages

Adèle Sutre

Le Cavalier Bleu
EDITIONS

Formations

[M02-Gens du voyage et discriminations](#)

13 octobre 2021

[M13-RSA et gens du voyage](#)

14-15 octobre 2021 1

[M05-Gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux](#)

18-19 novembre 2021

[M14-Scolarisation des enfants du voyage](#)

25-26 novembre 2021

[M08-Besoins d'habitat en résidence mobile](#)

1-2 décembre 2021

[M09-Itinérance et ancrage territorial](#)

3 décembre 2021

[M15-Pratiques éducatives et protection de l'enfance](#)

9-10 décembre 2021

[M04-Accueil et habitat : enjeux en présence](#)

3-4 février 2022

[M13-RSA et gens du voyage](#)

10-11 mars 2022

[M01-Connaissance des Tsiganes et des Gens du voyage](#)

14-15 mars 2022

[M06-Accueillir des groupes et grands passages](#)

16 mars 2022

[M07-Accueil médiation et gestion des conflits](#)

17-18 mars

[M11-Domiciliation et accès aux droits](#)

24-25 mars 2022

[M08-Besoins d'habitat en résidence mobile](#)

19-20 mai 2022

[M01-Connaissance des Tsiganes et des Gens du voyage](#)

13-14 juin 2022

[M10-Intervention sociale et politiques publiques](#)

15 juin 2022

[M12-Insertion socioprofessionnelle](#)

16-17 juin 2022

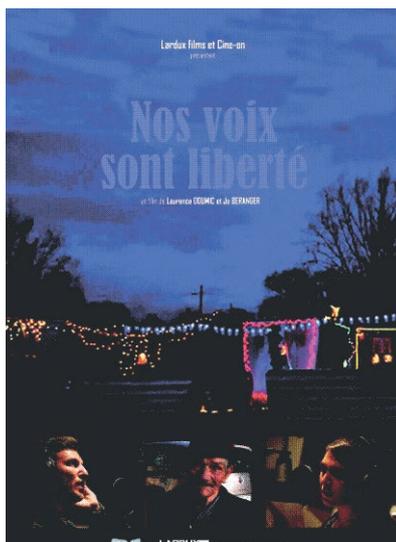
[M05-Gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux](#)

23-24 juin 2022

[Programme](#)

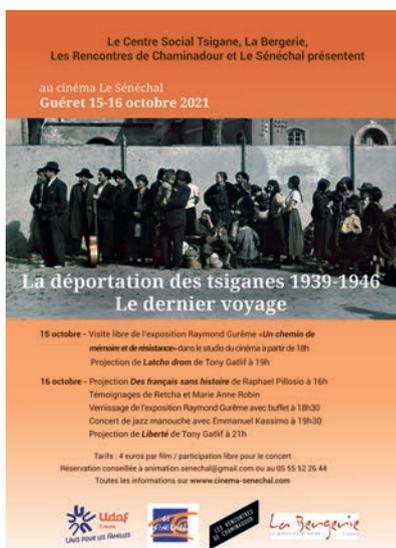
[Information et inscription](#)

Agenda



Vendredi 15 octobre 2021 à 19h

Projection en avant-première du film « Nos voix sont liberté » à la médiathèque Matéo Maximoff, 59 rue de l'Ourcq - 75019 Paris, en présence de la réalisatrice et des familles de la Butte Pinson.



Vendredi 15 octobre et samedi 16 octobre 2021

Le Centre Social Tsigane de l'Udaf de la Creuse, le cinéma le Sénéchal, La Bergerie du Moutier d'Ahun et Les Rencontres de Chaminadour organisent un événement sur La déportation des Tziganes 1939-1946. Cet événement, aura lieu au Cinéma le Sénéchal, 1 rue du Sénéchal, 23000 GUERET.

Samedi 16 octobre et dimanche 17 octobre 2021

La revue *Études tziganes* participera à la 31^e édition du salon de la revue à Paris à la Halle des Blancs-Manteaux

Du 23 au 30 octobre 2021

Le CLIVE organise ses journées à Bourneuf en Retz <https://www.clive-asso.fr/les-journees-du-clive> avec un stage « Prendre la parole c'est plus que des mots » les 24 et 25 octobre.



Vendredi 12 novembre 2021 à 19h

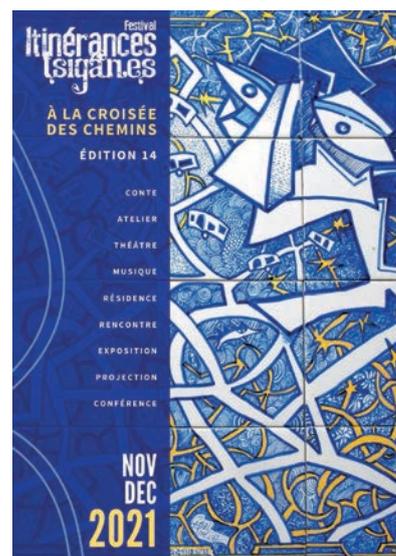
La médiathèque Matéo Maximoff et les éditions du Commun vous invitent à la présentation du livre de William Acker « Où sont les gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil (Rencontre discussion avec l'auteur).

Mardi 23 novembre 2021 à 19h

La médiathèque Matéo Maximoff et Ilsen About, chargé de recherche au CNRS et directeur du programme de collecte vous invitent à la présentation de « La parole des témoins ». Témoignages filmés, sonores et écrits des persécutions, 1940-1946.

Mercredi 24 novembre 2021 à partir de 18h00

La Mission Populaire - La Fraternité organise une projection-débat dans le cadre du festival des Solidarités. À partir d'un documentaire fait par et pour les gens du voyage de Surgères, le thème du débat sera le suivant : « Gens du voyage, Tziganes, Gitans, Manouches, Rom,... de qui parle-t-on ? ». L'objectif est de faire connaître la réalité de ces populations afin de déconstruire un certain nombre de préjugés et stéréotypes les concernant. La soirée aura lieu au 45 rue Jacques Henry 17000 La Rochelle, en partenariat avec le Centre d'Animation et de Citoyenneté « CAC » de Surgères.



De novembre à décembre 2021

La 14^e édition du festival Itinérances Tsiganes présenté par l'Artag, la Maison des Passages, et l'AGSGV 63.